

profile!

REVUE DE PRESSE

AVRIL 2018

45 RETOMBÉES*

* AU 26 AVRIL





01

**Réaction CME
Rapport Vernier - REP**

Recyclage / Rapport Vernier : la CME tire la sonnette d'alarme



La Confédération des Métiers de l'Environnement (CME), qui rassemble les entreprises du recyclage via Federec, et celles de la valorisation des déchets via la Fnade, se déclare inquiète des conséquences possibles liées à l'éventuelle application du rapport Vernier qui remettrait en cause des équilibres établis, via la refonte des dispositifs basés sur les éco-taxes des produits, en vue de leur recyclage ultérieur...

◆ Dans le cadre de la préparation de la Feuille de Route de l'Economie Circulaire, le gouvernement a sollicité Jacques Vernier afin qu'il étudie de près les problèmes posés et fasse des propositions visant à faire évoluer les dispositifs de la REP à la française, lesquels s'appuient sur le principe pollueur/payeur, ce qui justifie le prélèvement de contributions auprès des entreprises concernées, sur chaque unité produite et ou distribuée, ces participations financières le plus souvent répercutées sur la tête des consommateurs, ayant pour vocation de financer du moins en partie, le recyclage ou la valorisation des quinze familles de produits concernés une fois devenus déchets, soit 15 millions de tonnes par an, environ.



Selon la CME, certaines des propositions de ce rapport ne sont pas sans risques, quant à l'atteinte des objectifs et à l'équilibre économique de la filière de recyclage, laquelle est incontournable en matière d'économie circulaire. Parmi les sources d'inquiétude des professionnels, la création de nouvelles filières REP, qui vont se substituer à des dispositifs " *existants et éprouvés* ", pour les déchets des entreprises, et " *notamment les déchets issus du BTP* ", alors qu'il existe des alternatives plus simples.

La CME pointe également le risque de voir confier la vente des matières premières issues du recyclage, à des intermédiaires inexpérimentés ; ce point est jugé crucial car le savoir faire des professionnels serait clairement remis en question alors même que c'est l'expérience qui leur permet de trouver chaque jour la meilleure opportunité de valorisation dans un marché mondial des matières.



La CME regrette par ailleurs le "manque de représentation des entreprises du recyclage au sein des instances de gouvernance, tout autant que " *l'absence de prise en compte de la dimension industrielle du recyclage* ", alors que les entreprises membres de la Confédération investissent plus d'un milliard d'euros par an dans leurs installations, tout en développant l'innovation et le maintien, voire la création d'emplois, non délocalisables.

" *Nos entreprises mettent en œuvre au quotidien les filières REP et investissent dans un outil industriel performant* ", expose Dominique Maguin, qui préside la CME ; " *si ces mesures étaient reprises, nous ne pourrions plus jouer pleinement notre rôle et contribuer au développement du recyclage en France* "...



Filières REP : la CME remet en question les propositions du rapport Vernier



La Confédération des métiers de l'environnement (CME) s'inquiète dans un communiqué publié le 3 avril, des risques économiques et environnementaux du projet de refonte des dispositifs d'éco-contribution des produits.

Regroupant les entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets de la Fédération des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade) et de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec), la Confédération des métiers de l'environnement (CME) s'inquiète dans un communiqué publié le mardi 3 avril, des risques économiques et environnementaux « liés au projet de refonte des dispositifs d'éco-contribution des produits en vue de leur recyclage ». Cette réaction fait suite à la publication du rapport de Jacques Vernier sur les filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), demandé par le gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route pour l'économie circulaire.

« Selon la CME, certaines propositions de ce rapport comportent des risques importants quant à l'atteinte des objectifs environnementaux et l'équilibre économique de la filière de recyclage, maillon pourtant incontournable de l'économie circulaire », peut-on lire. Les professionnels s'inquiètent notamment de la proposition de création de nouvelles filières REP, « qui vont se substituer à es dispositifs existants et

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

éprouvés pour les déchets des entreprises et notamment les déchets issus du BTP ». Par ailleurs, la CME attire l'attention sur « le risque de voir confier la vente des matières premières issues du recyclage à des intermédiaires inexpérimentés », ou encore sur « le manque de représentation des entreprises du recyclage au sein des instances de gouvernance » et « l'absence de prise en compte de la dimension industrielle du recyclage, alors que les entreprises de la CME investissent 1,1 milliards d'euros par an ».

Pour le président de la CME, Dominique Maguin, « si ces propositions étaient reprises, nous ne pourrions plus jouer pleinement notre rôle et contribuer au développement du recyclage en France ».



Recyclage : le rapport Vernier inquiète les professionnels



Philippe Collet

La Confédération des métiers de l'environnement (CME), qui rassemble la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) et la Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement (Fnade), s'inquiète des " *risques économiques et environnementaux liés au projet de refonte des dispositifs d'éco-contribution des produits en vue de leur recyclage*". Les entreprises du secteur de la valorisation des déchets s'opposent à certaines recommandations formulées par Jacques Vernier dans le cadre de son rapport sur l'évolution des filières de responsabilité élargie du producteur.

"Certaines des propositions de ce rapport comportent des risques importants quant à l'atteinte des objectifs environnementaux et l'équilibre économique de la filière de recyclage", explique la CME.

Prendre en compte la dimension industrielle du recyclage

La principale critique vise "l'absence de prise en compte de la dimension industrielle du recyclage". Les entreprises regroupées au sein de la CME "investissent 1,1 milliard d'euros par an dans les installations", plaide l'organisation qui entend pérenniser ces investissements. En creux, la CME craint que certaines propositions du rapport détournent une partie des déchets des installations créées par les industriels pour les traiter. Cette critique rejoint celle des représentants des collectivités locales qui s'opposent à la mise en place d'une consigne pour les emballages dont le matériau est recyclable. Un tel dispositif priverait les centres de tri des matières les mieux valorisables, mettant en péril les investissements de modernisation réalisés ces dernières années.

Dans le même esprit, la CME s'oppose à la proposition de création de cinq nouvelles filières REP pour les huiles alimentaires, les jouets, les articles de sport et de loisir, les déchets du bâtiment et les huiles moteurs usées. Ces nouvelles filières REP "vont se substituer à des dispositifs existants et éprouvés, pour les déchets des entreprises, et notamment les déchets issus du BTP", estiment les professionnels.

La CME s'oppose aussi à la proposition qui vise à transférer aux éco-organismes la revente des matières issues du tri. "Ce point est crucial car le savoir-faire de nos entreprises aujourd'hui permet de trouver chaque jour la meilleure opportunité de valorisation dans un marché mondial des matières", justifie la confédération qui ne veut pas voir intervenir des "intermédiaires inexpérimentés".

Enfin, les professionnels veulent être représentés au sein des instances de gouvernance des filières REP. Le rapport Vernier suggère d'instituer une commission des filières REP unique apte à donner son avis sur toutes les filières. Celle-ci comprendrait un nombre restreint de membres issus essentiellement d'organisations généralistes.

www.lemoniteur.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

La CME s'inquiète d'une REP pour les déchets du BTP

- NEGOCE

La confédération des métiers de l'environnement ne verrait pas d'un bon œil la création de nouvelles filières REP.

© Alban Bernard - Selon la CME, certaines propositions du rapport Vernier représentent des « risques quant à l'atteinte des objectifs environnementaux ».

Selon la Confédération des métiers de l'environnement (CME) qui regroupe les entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets de la Fédération des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade) et de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec), certaines propositions du rapport Vernier « comportent des risques importants quant à l'atteinte des objectifs environnementaux et l'équilibre économique de la filière de recyclage, maillon pourtant incontournable de l'économie circulaire ». Elle s'inquiète notamment de la proposition de création de nouvelles filières REP, « qui vont se substituer à des dispositifs existants et éprouvés pour les déchets des entreprises et notamment les déchets issus du BTP ».



A la veille de la « feuille de route », la CME s'inquiète

On attend incessamment la fameuse feuille de route sur l'économie circulaire qui pourrait servir d'instrument d'orientation des politiques publiques en vue de soutenir, en France, le recyclage de certains déchets dans les prochaines années. La Confédération des métiers de l'Environnement, que préside Dominique Maguin, et qui rassemble les entreprises de Federec et de la Fnade, a donc choisi un moment opportun pour faire part de ses inquiétudes concernant le projet de refonte des éco-organismes, notamment préconisé par Jacques Vernier, dans un récent rapport commandé par les Pouvoirs publics et qui visent à faire évoluer les différents dispositifs qui s'appuient sur le fameux principe de la « *responsabilité élargie du producteur* ». On rappellera ici, est-ce bien nécessaire, que ces dispositifs, reposent sur le non moins fondamental principe « *pollueur – payeur* » qui conduit les entreprises mettant un certain nombre de produits désignés sur le marché à verser une éco contribution qui permet de financer (au moins en partie) le recyclage ou la valorisation de ces produits. Une quinzaine de REP ont été mise en place en France qui contribue au traitement d'environ 15 millions de t de déchets. La CME s'inquiète de la création de nouvelles filières qui ne feront que se substituer à des

dispositifs « *existants et éprouvés* » pour les déchets des entreprises et notamment les déchets issus du BTP.

Il existe des alternatives plus simples estime la CME.

On pourrait, si les propositions du rapport Vernier étaient suivies à la lettre, voir la vente des matières premières issues du recyclage confiée à des intermédiaires inexpérimentés alors que le savoir-faire des entreprises de recyclage leur permet de trouver, chaque jour, la meilleure opportunité de valorisation sur un marché mondial des matières premières recyclées particulièrement complexe à maîtriser.

La CME estime encore que les entreprises de recyclage sont sous représentées au sein des instances de gouvernance.

Enfin la CME reproche aux propositions qui ont été faites de ne pas prendre en compte la dimension industrielle du recyclage alors que les entreprises de la CME investissent plus d'un milliard d'€ par an dans des installations où se développent les innovations et se créent des emplois non-délocalisables. Si ces propositions étaient reprises, estime Dominique Maguin, les entreprises de recyclage ne seraient plus en mesure de jouer pleinement leur rôle et de contribuer comme elles le font depuis de longues années au développement du recyclage en France.

Filière de récupération des déchets du bâtiment ? Les industriels sont contre

Grégoire Noble



Dans le cadre de la prochaine feuille de route de l'Economie circulaire, promise par Nicolas Hulot et Brune Poirson, le gouvernement a sollicité Jacques Vernier, le président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, pour rédiger un rapport rassemblant des propositions pour améliorer le recyclage des déchets. Et, parmi les idées avancées, figure la création d'une nouvelle filière REP (pour "Responsabilité élargie du producteur") consacrée aux déchets du bâtiment. Le document fait valoir que ces matériaux issus de déconstructions et de rénovations, sont produits "en quantités considérables" et qu'ils sont hautement recyclables : 42 millions de tonnes de briques, bois, béton, verre, plastiques et laines minérales qui sont généralement inertes (75 % des cas).

à lire aussi

- Déchets de la déconstruction : un guide et des engagements
- Innovation : vers des matériaux toujours plus recyclables

Celui qui a aussi été président de l'Ademe et de l'Ineris note : "Il paraît impérieux que ces énormes quantités ne soient plus mises en décharge et soient recyclées, de façon à diminuer la double pression foncière, 'à l'aval' du fait des sites de décharge des déchets, et 'à l'amont' du fait des sites d'extraction de matériaux". Et il fait remarquer que l'obligation de reprise des déchets serait un dispositif insuffisant : "Certes la loi a prévu que tous les distributeurs de matériaux (sauf les grandes surfaces de bricolage : Castorama, Leroy Merlin... on se demande pourquoi !) doivent reprendre les déchets (des matériaux qu'ils vendent) sur leurs sites de distribution ou à proximité



(10 km) de ceux-ci (...) *Problème : rien n'assure que les entreprises du bâtiment (gros œuvre, second œuvre, démolition) y amèneront leurs déchets, car la loi n'a nullement prévu que l'accès à ces lieux de reprise soient gratuits. Et que la tentation peut être grande d'évacuer les déchets vers des décharges beaucoup moins onéreuses...* ". Jacques Vernier propose donc que cette obligation de reprise soit assortie d'une éco-contribution qui servirait à financer leur tri, leur collecte gratuite et leur recyclage, à l'image d'autres familles de produits (emballage, électroménager). Le rédacteur du rapport souligne qu'une taxe générale sur les activités polluantes existe déjà pour l'extraction des granulats, mais que son montant est douze fois plus faible qu'en Grande-Bretagne.



Levée de boucliers chez les producteurs et les recycleurs

Mais face à ces propositions, plusieurs secteurs industriels s'insurgent. La Confédération des métiers de l'environnement (CME) qui rassemble les spécialistes du recyclage et de la valorisation des déchets (Fnade, Federec) s'inquiètent du risque économique qu'elles font peser sur leurs propres activités. Elle explique que la nouvelle filière REP envisagée pour les déchets issus du BTP pourrait *"se substituer à des dispositifs existants et éprouvés"*. Puis la CME craint que la vente des matières premières issues du recyclage ne soit confiée *"à des intermédiaires inexpérimentés"*, et fait valoir que ses membres investissent 1,1 Mrd € par an dans des installations de recyclage, démontrant par-là la dimension industrielle de la chose. La filière du bâtiment s'oppose également à la mise en place de cette REP. Dans un communiqué conjoint, l'AIMCC (association des industries de produits de la construction), la FNBM (fédération du négoce de bois et des matériaux de construction) ainsi que la Capeb (confédération des artisans du bâtiment) s'étonnent tout d'abord de la méthode employée. Pour elles, le rapport Vernier n'aborde la difficile question du recyclage des déchets de la construction que de façon *"superficielle"*, sans avoir *"auditionné aucun acteur du secteur"*, pour asséner *"de manière déconnectée des réalités du terrain le prétendu échec des initiatives en cours"* et conclure *"sans aucune justification chiffrée"* à la nécessité de créer cette nouvelle REP. Solution qui serait, à les en croire, celle que privilégierait désormais le gouvernement pour la future feuille de route... Hervé de Maistre, le président de l'AIMCC, nous révèle : *"Les différentes filières des industriels des matériaux de construction ont engagé depuis de nombreuses années de multiples actions visant à réduire l'empreinte environnementale de leurs produits, et mis en place des filières de recyclage. Et il y a une volonté de l'ensemble des acteurs réaliser des choses durables, qui marchent économiquement"*.



Une éco-contribution répercutée sur les prix des produits de la construction...

Celui qui représente les fabricants de produits de la construction fait remarquer que certains matériaux sont d'ores et déjà performants : le plâtre en tout premier, qui fait figure de pionnier, mais également le PVC (menuiseries, revêtements de sol), le verre ou l'acier. *"Pour les isolants, c'est à venir"*, assure-t-il. *"Cela se met en place dans toutes les filières importantes"*. Cependant, la nature complexe de certains déchets où les matériaux qui les composent sont difficiles à séparer, rend la tâche plus ardue. Des produits mélangés ou disponibles en faible volumes rendront moins pertinents la création de procédés industriels de récupération et valorisation. Hervé de Maistre poursuit : *"La problématique première est que les entreprises qui produisent ces déchets doivent disposer de moyens pour effectuer réellement l'effort du tri selon la nature des matériaux plutôt que de mettre le tout en décharge ou même en décharge sauvage..."*. Il souhaite de ce fait la mise en place de mesures incitatives plus efficaces qu'une éco-contribution pour les producteurs de matériaux, qui aurait un impact sur leur chiffre d'affaires et, par répercussion, sur les coûts de la construction. Selon le président de l'AIMCC, c'est le coût de mise en décharge, trop faible, qui n'inciterait pas au tri et à la valorisation en France. Une hausse des tarifs serait, pour lui, *"un signal pas inutile"*.
à lire aussi

- [Recyclage du béton dans le béton : où en est-on ?](#)
- [Démoclès : les déchets du BTP pourraient être mieux recyclés](#)

Autre contre-proposition des industriels, celle de valoriser la R&D dans le domaine du recyclage de leurs produits. Hervé de Maistre nous explique : *"Il faut en effet les soutenir, pour que les filières fassent le travail par elles-mêmes plutôt que de les taxer"*. Il plaide donc pour un soutien des initiatives vertueuses du privé. *"Les progrès qui doivent être faits sur la consommation d'énergie, sur la consommation d'eau ou sur la réduction des émissions de CO2 ne se feront jamais sans les acteurs économiques !"*, conclut-il. Les producteurs de matériaux de construction assurent ne pas vouloir faire de marge sur les activités de tri-recyclage mais estiment ne pas avoir à en supporter tout le poids non plus. Recycleurs et industriels appellent le gouvernement à un dialogue constructif avec tous les intervenants de l'économie circulaire, depuis les fabricants jusqu'aux collecteurs de déchets et aux entreprises de valorisation. Ils rappellent que la France a pour objectif de valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics en 2020, un taux déjà presque atteint en 2017 avec 67 %. De son côté, Jacques Vernier insiste sur la responsabilisation des producteurs qui mettent sur le marché des produits dont ils sont responsables jusqu'en fin de vie et sur le coût de gestion des déchets que supportent à présent les collectivités territoriales et qui pourraient en être soulagées.



Filière de récupération des déchets du bâtiment ? Les industriels sont contre



illustration déchets de chantier © Grégoire Noble

ECONOMIE CIRCULAIRE. Le rapport Vernier sur la "Responsabilité élargie des producteurs" en matière de prévention et de gestion des déchets générés par leurs produits préconise la création d'une filière spécifique pour les déchets de la construction. Mais les industriels du secteur sont absolument contre cette idée, qui leur imposerait une participation financière.

Dans le cadre de la prochaine feuille de route de l'Economie circulaire, promise par Nicolas Hulot et Brune Poirson, le gouvernement a sollicité Jacques Vernier, le président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, pour rédiger un rapport rassemblant des propositions pour améliorer le recyclage des déchets. Et, parmi les idées avancées, figure la création d'une nouvelle filière REP (pour "Responsabilité élargie du producteur") consacrée aux déchets du bâtiment. Le document fait valoir que ces matériaux issus de déconstructions et de rénovations, sont produits " *en quantités considérables*" et qu'ils sont hautement recyclables : 42 millions de tonnes de briques, bois, béton, verre, plastiques et laines minérales qui sont généralement inertes (75 % des cas).

Celui qui a aussi été président de l'Ademe et de l'Ineris note : " *Il paraît impérieux que ces énormes quantités ne soient plus mises en décharge et soient recyclées, de façon à diminuer la double pression foncière, 'à l'aval' du fait des sites de décharge des déchets, et 'à l'amont' du fait des sites d'extraction de matériaux*". Et il fait remarquer que l'obligation de reprise des déchets serait un dispositif insuffisant : " *Certes la loi a prévu que tous les distributeurs de matériaux (sauf les grandes surfaces de bricolage : Castorama, Leroy Merlin... on se demande pourquoi !) doivent reprendre les déchets (des matériaux qu'ils vendent) sur leurs sites de distribution ou à proximité (10 km) de ceux-ci (...)* Problème : rien n'assure que les entreprises du bâtiment (gros œuvre, second œuvre, démolition) y amèneront leurs déchets, car la loi n'a nullement prévu que l'accès à ces lieux de reprise soient gratuits. Et que la tentation peut être grande d'évacuer les déchets vers des décharges beaucoup moins onéreuses...". Jacques Vernier propose donc que cette obligation de reprise



soit assortie d'une éco-contribution qui servirait à financer leur tri, leur collecte gratuite et leur recyclage, à l'image d'autres familles de produits (emballage, électroménager). Le rédacteur du rapport souligne qu'une taxe générale sur les activités polluantes existe déjà pour l'extraction des granulats, mais que son montant est douze fois plus faible qu'en Grande-Bretagne.

Levée de boucliers chez les producteurs et les recycleurs Mais face à ces propositions, plusieurs secteurs industriels s'insurgent. La Confédération des métiers de l'environnement (CME) qui rassemble les spécialistes du recyclage et de la valorisation des déchets (Fnade, Federec) s'inquiètent du risque économique qu'elles font peser sur leurs propres activités. Elle explique que la nouvelle filière REP envisagée pour les déchets issus du BTP pourrait " *se substituer à des dispositifs existants et éprouvés*". Puis la CME craint que la vente des matières premières issues du recyclage ne soit confiée " *à des intermédiaires inexpérimentés*", et fait valoir que ses membres investissent 1,1 Mrd € par an dans des installations de recyclage, démontrant par-là la dimension industrielle de la chose. La filière du bâtiment s'oppose également à la mise en place de cette REP. Dans un communiqué conjoint, l'AIMCC (association des industries de produits de la construction), la FNBM (fédération du négoce de bois et des matériaux de construction) ainsi que la Capeb (confédération des artisans du bâtiment) s'étonnent tout d'abord de la méthode employée. Pour elles, le rapport Vernier n'aborde la difficile question du recyclage des déchets de la construction que de façon " *superficielle*", sans avoir " *auditionné aucun acteur du secteur*", pour asséner " *de manière déconnectée des réalités du terrain le prétendu échec des initiatives en cours*" et conclure " *sans aucune justification chiffrée*" à la nécessité de créer cette nouvelle REP. Solution qui serait, à les en croire, celle que privilégierait désormais le gouvernement pour la future feuille de route... Hervé de Maistre, le président de l'AIMCC, nous révèle : " *Les différentes filières des industriels des matériaux de construction ont engagé depuis de nombreuses années de multiples actions visant à réduire l'empreinte environnementale de leurs produits, et mis en place des filières de recyclage. Et il y a une volonté de l'ensemble des acteurs réaliser des choses durables, qui marchent économiquement*". Une éco-contribution répercutée sur les prix des produits de la construction...

Celui qui représente les fabricants de produits de la construction fait remarquer que certains matériaux sont d'ores et déjà performants : le plâtre en tout premier, qui fait figure de pionnier, mais également le PVC (menuiseries, revêtements de sol), le verre ou l'acier. " *Pour les isolants, c'est à venir*", assure-t-il. " *Cela se met en place dans toutes les filières importantes*". Cependant, la nature complexe de certains déchets où les matériaux qui les composent sont difficiles à séparer, rend la tâche plus ardue. Des produits mélangés ou disponibles en faible volumes rendront moins pertinents la création de procédés industriels de récupération et valorisation. Hervé de Maistre poursuit : " *La problématique première est que les entreprises qui produisent ces déchets doivent disposer de moyens pour effectuer réellement l'effort du tri selon la nature des matériaux plutôt que de mettre le tout en décharge ou même en décharge sauvage...*". Il souhaite de ce fait la mise en place de mesures incitatives plus efficaces qu'une éco-contribution pour les producteurs de matériaux, qui aurait un impact sur leur chiffre d'affaires et, par répercussion, sur les coûts de la construction. Selon le président de l'AIMCC, c'est le coût de mise en décharge, trop faible, qui n'inciterait pas au tri et à la valorisation en France. Une hausse des tarifs serait, pour lui, " *un signal pas inutile*".

Autre contre-proposition des industriels, celle de valoriser la R&D dans le domaine du recyclage de leurs produits. Hervé de Maistre nous explique : " *Il faut en effet les soutenir, pour que les filières fassent le travail par elles-mêmes plutôt que de les taxer*". Il plaide donc pour un soutien des initiatives vertueuses du privé. " *Les progrès qui doivent être faits sur la consommation d'énergie, sur la consommation d'eau ou sur la réduction des émissions de CO2 ne se feront jamais sans les acteurs économiques !*", conclut-il. Les producteurs de matériaux de construction assurent ne pas vouloir faire de marge sur les activités de tri-recyclage mais estiment ne pas avoir à en supporter tout le poids non plus. Recycleurs et industriels appellent le gouvernement à un dialogue constructif avec tous les intervenants de l'économie circulaire, depuis les fabricants jusqu'aux collecteurs de déchets et aux entreprises de valorisation. Ils rappellent que la France a



pour objectif de valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics en 2020, un taux déjà presque atteint en 2017 avec 67 %. De son côté, Jacques Vernier insiste sur la responsabilisation des producteurs qui mettent sur le marché des produits dont ils sont responsables jusqu'en fin de vie et sur le coût de gestion des déchets que supportent à présent les collectivités territoriales et qui pourraient en être soulagées.

Les 17 filières de REP qui existent déjà, selon le principe de pollueur-payeur, (et les 5 nouvelles que propose le rapport Vernier) :

- Emballages
- Piles et accumulateurs portables
- Produits de l'agrofourriture
- Pneumatiques
- Equipements électriques et électroniques
- Automobiles
- Papiers graphiques
- Textile, linge de maison, chaussures
- Médicaments
- Mobil-homes
- Cartouches d'impression
- Gaz fluorés
- Déchets de soins à risques infectieux des ménages
- Ameublement
- Produits chimiques des ménages
- Bouteilles de gaz
- Bateaux de plaisance
- (*Jouets*)
- (*Articles de sport et loisirs*)
- (*Déchets du bâtiment*)
- (*Huiles alimentaires*)
- (*Huiles moteurs*)



Le rapport Vernier inquiète la CME

Jacques VERNIER

Les filières REP

Responsabilité élargie des producteurs
en matière de prévention et de gestion des déchets
générés par leurs produits

L'organisation professionnelle craint une désorganisation de l'industrie du recyclage. -

Dans un communiqué en date du 3 avril intitulé " *L'équilibre économique du recyclage remis en question* ", la Confédération des métiers de l'environnement (CME) s'inquiète des conclusions du rapport de Jacques Vernier relatif à l'avenir des filières soumises à la responsabilité élargie des producteurs (REP). « *Nos entreprises mettent en œuvre au quotidien les filières REP et investissent dans un outil industriel performant. Si ces propositions étaient reprises, nous ne pourrions plus jouer pleinement notre rôle et contribuer au développement du recyclage en France* », indique Dominique Maguin, le président de l'organisation professionnelle qui rassemble la Fédération des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade) et la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). La CME regrette, par exemple, que ne soit pas prise en compte la dimension industrielle du recyclage alors que les entreprises investissent 1,1 milliard d'euros par an dans leurs installations. Autre " *point crucial* " : « *Le risque de voir confier la vente des matières premières issues du recyclage à des intermédiaires inexpérimentés.* » Conclusion : « *Certaines des propositions de ce rapport comportent des risques importants quant à l'atteinte des objectifs environnementaux et l'équilibre économique de la filière de recyclage, maillon pourtant incontournable de l'économie circulaire* . »

38 propositions

www.emballagesmagazine.com
Pays : France
Dynamisme : 4



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Dans son rapport remis le 14 mars à Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, et Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Jacques Vernier, président de la commission des filières REP, formule 38 propositions pour relancer les filières soumises au principe de la responsabilité élargie des producteurs.

La CME rassemble 1 529 entreprises exploitant 4 330 établissements pour un chiffre d'affaires de 18,5 milliards d'euros.



La filière bâtiment s'oppose à la création d'une filière REP pour les déchets du BTP



L'AIMCC, la Capeb et la FNBM ont fait savoir désaccord avec le rapport Vernier sur les filières REP et en particulier sur le point suggérant la création d'une filière REP pour les déchets du BTP.

En réaction à l'affirmation du rapport Vernier sur les filières REP (Responsabilité élargie du producteur), faisant état d'un échec des initiatives en cours en matière de valorisation des déchets du bâtiment, la filière bâtiment affirme, dans un communiqué en date du 10 avril, être engagées depuis plusieurs années sur ces questions. Elle déclare que : « Les distributeurs font des efforts considérables pour mettre en place le dispositif réglementaire de reprise. Considérer la mise en œuvre du décret « distributeurs » 4 comme un échec après seulement 13 mois, est incompréhensible. »

Les professionnels du bâtiment rappellent aussi qu'« on ne peut (...) raisonnablement pas parler d'échec » puisque le taux de valorisation des déchets du BTP atteindrait près de 68% en 2017 (boucle fermée et boucle ouverte) pour un objectif fixé à 70% en 2020. Pour eux, la création d'une nouvelle REP déchets du BTP serait « complexe, longue à mettre en place, coûteuse et contre-productive ». Elle aurait également un impact significatif sur le coût de la construction. « Il s'agit donc ici de ne pas décourager les initiatives des industriels en leur imposant une nouvelle contribution financière opérationnellement dé-responsabilisante mais plutôt de les aider à collecter et recycler plus de matières aujourd'hui enfouies », explique la filière bâtiment.

Enfin, les professionnels insistent sur la nécessité de multiplier les points de collecte de déchets et l'importance de prendre en compte que l'essentiel des volumes des déchets du bâtiment proviennent directement de bennes sur chantier ou de déchetterie, ou directement des opérations de démolition.

La CME est contre la création de nouvelles filières REP

A noter que le 3 avril dernier, la Confédération des métiers de l'environnement (CME), regroupant les entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets de la Fédération des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade) et de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec), avait également réagi à la proposition de Jacques Vernier consistant à créer de nouvelles filières REP. La CME s'inquiète que ces nouvelles filières ne se substituent à « des dispositifs existants et éprouvés pour les déchets des entreprises et notamment les déchets issus du BTP ».

©Augusto Da Silva/Graphix-images

REP déchets du Bâtiment : pour la filière, c'est niet !



Décidément, le rapport dit "Vernier" sur les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) [voir notre dépêche] n'est pas du goût de tout le monde : après la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) [voir notre article], c'est maintenant au tour de la filière Bâtiment de voir rouge. L'AIMCC, la CAPEB et la FNBM dénoncent notamment une vision superficielle des enjeux liés aux déchets du secteur et une déconnexion des réalités du terrain -rien que ça !- qui "conclut sans aucune justification chiffrée à la nécessité de créer une nouvelle REP". Ambiance...

Depuis de nombreuses années, les filières s'organisent et s'engagent afin de proposer des solutions de valorisation des déchets et réutilisation des produits issus des chantiers de construction, de rénovation et de démolition (par exemple pour le plâtre - voir notre dépêche). "L'information des entrepreneurs sur les points de collecte existants pour chaque type de déchet est développée pour faciliter le dépôt des déchets dans des installations adéquates. Les distributeurs font des efforts considérables pour mettre en place le dispositif réglementaire de reprise. Considérer la mise en œuvre du décret 'distributeur' comme un échec après seulement 13 mois est incompréhensible. En effet, cette mesure demande des efforts financiers importants et ne portera ses fruits qu'en multipliant les points de collecte de déchets" , indiquent les organisations.

Selon ces dernières, il serait réducteur de n'aborder la problématique des déchets du bâtiment que sous l'angle des déchets diffus des artisans, en oubliant que l'essentiel des volumes des déchets du bâtiment provient directement de bennes sur chantier ou de déchèterie, ou directement des opérations de démolition. "Le véritable enjeu est de détourner ces flux en mélange de l'enfouissement pour qu'ils soient collectés séparément pour être recyclés de manière optimale" , expliquent-elles.

Et les associations du secteur de rappeler que de nombreuses filières se sont déjà organisées pour cela, avec des résultats dès à présent encourageants. S'il convient d'amplifier les efforts pour renforcer significativement le recyclage, le taux de valorisation des déchets du BTP atteindrait près de 68% en 2017 (boucle fermée et boucle ouverte) pour un objectif fixé à 70% en 2020. "On ne peut donc raisonnablement pas parler d'échec. Toutes ces initiatives démontrent que les acteurs de la filière ont pleinement conscience de leur responsabilité et l'exercent (15 des 24 flux de déchets identifiés dans le pilote du projet Démoclès [voir notre exposé] avaient déjà une filière de recyclage existante en 2012)" .

Les propositions au cœur du rapport Vernier, visant à mettre en place une éco-contribution pour les producteurs de matériaux afin de financer une filière de reprise gratuite des déchets des artisans, soulèvent une levée de boucliers. Tout d'abord, la faisabilité technique d'une REP Bâtiment n'aurait jamais été réellement étudiée, hormis lors du Grenelle Environnement, où elle avait été écartée du fait de sa complexité et de l'incertitude sur son efficacité. "Contrairement aux engagements de l'Etat, aucune étude d'impact n'a été menée avant de proposer cette nouvelle REP" , s'énervent la filière.



www.dechetcom.com

Pays : France

Dynamisme : 10



[Visualiser l'article](#)



Autre problème soulevé : contrairement aux déchets de produits concernés aujourd'hui par une filière REP (emballage, D3E, mobilier...), les différents produits mis en œuvre dans la construction sont assemblés de manière diverse et parfois irréversible (enduit sur cloisons...). *"Les modes constructifs et la qualité de la déconstruction permettront ou non de les séparer facilement en filières de valorisation, rendant complexe la détermination des responsabilités et contributions de chaque filière"* , soulignent les professionnels. Enfin, dernier "souci" pointé du doigt : les expériences précédentes de REP montrent que la mise en œuvre nécessite au moins 2 ans de travail pour être définie, *"et vu la complexité des multiples filières concernées et leur interaction, probablement au moins 5 ans pour la totalité des déchets du bâtiment"* .

Les 3 organisations professionnelles, représentatives du secteur de la construction, s'opposent donc totalement à la création immédiate d'une REP Bâtiment qui leur apparaît, à ce stade, *"complexe, longue à mettre en place, coûteuse et contre-productive"* . Elles demandent donc au Gouvernement d'ouvrir un dialogue avec les différents acteurs concernés afin d'identifier les actions à mener *"pour aider les différentes filières à assumer pleinement leur responsabilité en développant volontairement des filières opérationnelles de recyclage de leurs produits et matériaux"* .



Economie circulaire : les 5 mesures qui impacteront le BTP

Le gouvernement a présenté sa feuille de route en faveur de l'économie circulaire ce lundi 23 avril. Parmi les mesures concernant directement le BTP : le renforcement du tri, le réemploi et la valorisation des 247 millions de tonnes de déchets que produit le secteur chaque année.



© Flickr. - Décharge sauvage du BTP, ici dans le Lot. Le secteur, important producteur de déchets, va devoir mettre en oeuvre plusieurs mesures.

Réduire la consommation des ressources de 30% par rapport au PIB d'ici à 2030, baisser de 50% la quantité de déchets non dangereux mis en décharge en 2025, créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires... Les ambitions « vertes » affichées par le gouvernement sont grandes. Pour y parvenir, **Edouard Philippe a présenté la feuille de route économie circulaire ce lundi 23 avril, lors d'un déplacement en Mayenne.** Au programme : **50 mesures pour accompagner un changement de modèle « écologique, sociétale et économique »**, indique le ministère de la Transition écologique.

[Visualiser l'article](#)

Si une attention particulière a été accordée aux déchets ménagers, **le BTP sera impactée par plusieurs mesures spécifiques**. Car, avec **247 millions de tonnes de déchets par an**, le secteur est responsable **de plus des deux tiers des déchets en France**, rappelle le ministère. L'objectif de l'Etat : **renforcer le tri, le réemploi et la valorisation des déchets du BTP**.

« Il est ainsi essentiel de réduire spécifiquement ce flux alimenté par les activités de démolition et déconstruction, en particulier dans le secteur du bâtiment. L'horizon d'une approche pleinement circulaire pour ce secteur est de **faire du parc des bâtiments la banque de matériaux des constructions futures** », estime le gouvernement. Cinq mesures doivent permettre d'y parvenir.

Revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment

Tout d'abord, le gouvernement entend **rendre la collecte des déchets du bâtiment « plus efficace** pour lutter contre la mise en décharge sur nos territoires » et faciliter le « bon tri » des matériaux de construction en vue de leur recyclage. Pour ce faire, **la création d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP)** est envisagée, pour « parvenir à la gratuité de la reprise de ces déchets ». Ce que suggérait Jacques Vernier, ancien président de l'Ademe, dans le rapport qu'il a remis le 14 mars.

Une mesure qui inquiète certains acteurs, même si l'Etat promet de prendre en compte « les impacts techniques et économiques du secteur de la construction ». La Confédération des métiers de l'environnement, par exemple, s'inquiète de la création même de nouvelles filières REP, « qui vont se substituer à des dispositifs existants et éprouvés pour les déchets des entreprises, **notamment ceux issus du BTP** ». D'autres soulignent que la « gratuité » est un leurre, voire une « fiction économique », s'agace la Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction (FNBM).

Révision du « diagnostic déchets avant démolition »

Le gouvernement souhaite **revoir rapidement – d'ici à mi-2019 – et « en profondeur » le diagnostic déchets avant démolition** », obligatoire depuis 2009 et la loi Grenelle II . Le but : « passer à une logique de diagnostic/inventaire pour le réemploi et la valorisation des ressources et déchets de chantier ».

La nouveauté : **étendre le périmètre aux travaux de rénovation** . Il s'agirait aussi de « renforcer les compétences et la professionnalisation des acteurs réalisant le diagnostic », et de sensibiliser et former davantage les maîtres d'ouvrage. Le digital est aussi un point clé de cette mesure, puisqu'il est question de dématérialiser le dispositif et de promouvoir l'utilisation des données ouvertes « pour favoriser l'émergence d'applications numériques permettant de faire le lien entre l'offre de matériaux réutilisables et la demande ».

Améliorer la communication

www.lemoniteur.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Le ministère de la Transition écologique et solidaire vante par ailleurs l'élaboration **de guides techniques « permettant la reconnaissance des performances des matériaux réutilisés et réemployés »**. Ce qui se ferait avec les acteurs du secteur (maîtres d'ouvrage, contrôleurs techniques, assureurs...).

Autre mesure dans l'optique de mieux communiquer, l'Etat souhaite de manière générale **faciliter la compréhension de la réglementation applicable aux déchets**, auprès des utilisateurs, des entreprises, des collectivités locales et du grand public. Ce qui devrait aider à simplifier la mise en œuvre de la réglementation. **« Les possibilités de réemploi des terres excavées et des matériaux issus de chantiers de BTP feront l'objet d'une attention particulière »**, promet le gouvernement.

La commande publique comme levier...

Enfin, l'Etat veut **que la commande publique soit particulièrement exemplaire**. Ainsi, l'économie circulaire devra être **pleinement intégrée à la stratégie des acheteurs publics**. Ce qui pourra passer par différents moyens : charte d'achat public durable, abaissement du seuil à partir duquel le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables est obligatoire, statistiques issues de l'observatoire de la commande publique...

Pour accompagner les acheteurs, l'Etat souhaite aussi mettre à leur disposition des **outils sur le coût du cycle de vie** pour les grands types d'achat reposant sur des méthodes intégrant les coûts directs et ceux imputés aux externalités environnementales, « par exemple en termes de gaz à effet de serre ». **Mise en service prévue avant 2022.**

... et le numérique comme moyen

Egalement au programme : la volonté de **développer des méthodes et des instruments innovants**, comme la mise en place de plateformes numériques de sourcing (pour les produits biosourcés durable par exemple), des outils pour repérer les clauses et les critères exemplaires ou encore pour favoriser l'acceptation systématique des variantes environnementales dans les offres.



Économie circulaire

Les déchets du BTP s'invitent dans l'actualité

À peine remis, le rapport « Vernier », « feuille de route pour l'économie circulaire », suscite l'ire des organisations professionnelles. Le débat promet d'être agité.

Dans les Yvelines, à 30 km de Paris, sur les communes de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine, s'étendent, sur une ancienne plaine maraîchère, ce que les riverains surnomment « l'océan de déchets » et « la mer de déchets » : deux décharges sauvages de plus de 4 hectares composées majoritairement de déchets du BTP (laine de verre, gravats, plaques de fibrociment amiantées, châssis de BA13, pots de peinture...). À deux pas de la déchèterie Azalys et d'un supermarché Lidl. En mars, ces lieux ont fait la une de la presse. « La colère gronde dans la vallée des déchets », pour La Gazette en Yvelines (6 mars 2018). Sur France Info, « Yvelines : une ville impuissante face à une décharge » (12 mars). Le Monde : « Une mer de déchets sauvages dans les Yvelines » (30 mars). Par un étonnant hasard du calendrier, le 14 mars, Jacques



À Carrières-sous-Poissy (Yvelines), les riverains, comme Alban Bernard (auteur de la photo), alertent élus et presse sur ces décharges sauvages d'une surface totale de 25 hectares, dont 4 hectares « dévolus » aux déchets du BTP.

Vernier, ancien président de l'Ademe, a remis au gouvernement son rapport sur l'avenir des filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

Dispositif actuel insuffisant. Au fil des 92 pages au style enlevé, l'ancien maire de Douai (Nord) énumère réussites et points noirs de ce dispositif basé sur la responsabilité du pollueur-payeur consacré par la loi du 15 juillet 1975. Et d'avancer une quarantaine de propositions pour améliorer la gestion des déchets... dont la création d'une filière déchets du bâtiment. Jacques Vernier se justifie : « Certes, il existe déjà, depuis peu, une obligation, pour cer-

tains distributeurs de matériaux, de mettre en place un réseau de lieux de reprise des déchets, mais ce dispositif est très insuffisant. Il convient d'asseoir cette obligation d'une écocontribution pour financer le bon tri et le recyclage. »

Dans un encadré « N'en jetez plus ! », le rapporteur précise : « Rien n'assure que les entreprises du bâtiment (gros œuvre, second œuvre, démolition) y amèneront leurs déchets, car la loi n'a nullement prévu que l'accès à ces lieux de reprise soit gratuit (contrairement à la reprise des véhicules hors d'usage dans les centres agréés). Et que la tentation peut être grande d'évacuer les déchets vers des décharges beaucoup moins onéreuses... ou dans la nature. »

(ce diagnostic est normalement obligatoire depuis 2012 pour certains chantiers, obligation respectée, semble-t-il, par à peine 10 % des chantiers). Surtout, il propose « la reprise gratuite des matériaux ».

« Rien n'est gratuit. » Cette dernière proposition a été immédiatement rejetée par la Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction dans un communiqué : « Envisager la reprise gratuite des déchets relève d'une fiction économique. » Franck Bernigaud, son président, rappelle que « rien n'est gratuit. L'implication des négoce dans la mise en œuvre de l'obligation d'organiser la reprise des déchets issus des matériaux vendus par nos réseaux s'est traduite par un coût important pour notre profession. Cette charge supplémentaire correspond à un service qui doit faire l'objet d'une rétribution. Dans le cas contraire, ce dispositif obérerait nos comptes et provoquerait des répercussions sur nos prix de revient à terme. »

Guillaume Fedele

Inquiétudes autour du futur dispositif

Selon la nouvelle Confédération des métiers de l'environnement, qui regroupe les fédérations des entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets, certaines propositions du rapport « Vernier » « comportent des risques [...] quant à [...] l'équilibre économique de la filière de recyclage, maillon incontournable de l'économie circulaire ». Elle s'inquiète de la proposition de création de nouvelles filières REP, « qui vont se substituer à des dispositifs existants et éprouvés pour les déchets des entreprises, notamment ceux issus du BTP ».

Plaidoyer pour une écocontribution. Pour prévenir ces décharges sauvages, Jacques Vernier suggère une « REP assortie d'une écocontribution sur les producteurs et distributeurs de matériaux [qui] permettrait de financer le diagnostic préalable à la déconstruction ou à la démolition

BTP : des déchets à la pelle...



➤ Avec plus de 240 millions de tonnes de déchets que produit le secteur chaque année, il y a de quoi faire... Le Gouvernement qui présentait hier sa feuille de route sur l'économie circulaire, et les 50 mesures qui l'accompagnent, préconise un renforcement du tri, du réemploi et de la valorisation des déchets du BTP... un secteur responsable de plus des deux tiers des déchets produits en France, a rappelé le ministère.

◆ « Il est essentiel de réduire spécifiquement ce flux alimenté par les activités de démolition et déconstruction, en particulier dans le secteur du bâtiment. L'horizon d'une approche pleinement circulaire pour ce secteur est de faire du parc des bâtiments la banque de matériaux des constructions futures », a indiqué d'entrée, la Gouvernement. Pour y parvenir, cinq mesures phares.

↳ Remettre à plat la gestion des déchets du bâtiment : l'Etat pose comme exigence d'organiser une collecte plus efficace pour remédier à la mise en décharge chronique, ce qui supposera au préalable de faire un tri judicieux des divers matériaux de construction afin d'en faciliter le recyclage.

Une REP est envisagée, même si le projet fait grincer, ceci afin de « parvenir à la gratuité de la reprise de ces déchets », l'idée ayant été puisée dans le récent rapport Vernier, remis au Gouvernement le 14 mars dernier. Pas sûr que l'idée plaise, quand bien même si l'Etat promet de prendre en compte « les impacts techniques et économiques du secteur de la construction ».

Au demeurant, les professionnels du bâtiment ne sont pas les seuls à se déclarer inquiets, puisque la « gratuité » est une « fiction économique », rappelle volontiers la Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction (FNBM), tandis que la Confédération des métiers de l'environnement s'est déclarée peu favorable à la création de nouvelles filières REP, dans la mesure où ces dispositifs auront pour vocation à « se substituer à ceux existants et parfaitement éprouvés pour les déchets des entreprises, dont font partie les déchets du BTP ».

↳ Une révision du « diagnostic déchets avant démolition » est dans les tuyaux : d'ici 2019, le Gouvernement souhaite revoir celui-ci (obligatoire depuis 2009 et la loi Grenelle II) « en profondeur » avec pour objectif de « passer à une logique de diagnostic/inventaire pour le réemploi et la valorisation des ressources et déchets de chantier » et aussi d'étendre son périmètre aux travaux de rénovation.



Pour aller plus avant dans l'efficacité et faire de ce document la fondation d'une base de travail solide, on procédera en parallèle, à un « *renforcement des compétences et de la professionnalisation des acteurs réalisant ce diagnostic* », lequel sera couplé à la sensibilisation et à la formation des maîtres d'ouvrage.

Le digital occupera une place centrale : on a pour volonté de dématérialiser le dispositif et de promouvoir l'utilisation des données ouvertes « afin de favoriser l'émergence d'applications numériques permettant de faire le lien entre l'offre de matériaux réutilisables et la demande ».

↳ Le ministère dédié mise sur l'élaboration de guides techniques « *permettant la reconnaissance des performances des matériaux réutilisés et réemployés* », lesquels seraient élaborés avec les acteurs concernés que sont les maîtres d'ouvrage, les contrôleurs techniques, ou encore les assureurs. Pour séduire à l'idée de recycler, il faudra communiquer : rien de mieux que d'expliquer les choses afin de séduire à l'idée de... Dans cette logique, on mettra en place des outils afin de favoriser la compréhension de la réglementation applicable aux déchets, auprès des utilisateurs, des entreprises, des collectivités locales et du grand public. Ceci devant aider à simplifier la mise en œuvre de la réglementation. Le Gouvernement ayant confirmé par ailleurs que « *les possibilités de réemploi des terres excavées et des matériaux issus de chantiers de BTP feront l'objet d'une attention particulière* ».

↳ Recycler, est une chose ; trouver et multiplier les exutoires et débouchés en découlent ; à défaut... Aussi, le Gouvernement escompte se servir de la commande publique comme d'un levier, et en faire un exemple à suivre ... ce qui sous entend que l'économie circulaire devra être intégrée à la stratégie des acheteurs publics qui pourront user de plusieurs outils : charte d'achat public durable, abaissement du seuil à partir duquel le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables est obligatoire, statistiques issues de l'observatoire de la commande publique... étant entendu qu'ils bénéficieront d'éléments sur le coût du cycle de vie pour les grands types d'achat reposant sur des méthodes intégrant les coûts directs et ceux imputés aux externalités environnementales, « *par exemple en termes de gaz à effet de serre* ». Les mesures prévues devront être opérationnelles avant 2022. Dans ce schéma conducteur, le numérique en qualité d'auxiliaire de travail, occupera une place de choix...



02

Economie circulaire



Comme faire tourner l'économie circulaire plus rond ?



(Crédits : iStock)

Préservation des ressources, emploi, économies... Malgré ces atouts, le modèle circulaire, fondé sur la réduction de la consommation, la réutilisation et le recyclage des produits, fait face à de nombreux défis. La feuille de route publiée par le gouvernement à la fin du mois devrait fournir les premières pistes pour y remédier.

Le processus lancé il y a cinq mois touche à sa fin. Dans les prochains jours, le gouvernement a promis de publier sa première "Feuille de route de l'économie circulaire" : un document qui devra « *décliner de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits* », selon les vœux exprimés par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, lors du lancement des travaux le 24 octobre 2017. Les mesures qui seront préconisées par cette feuille de route auront été élaborées dans le cadre d'un processus qui s'est voulu le plus participatif possible, conduit par le ministère de la Transition écologique et solidaire main dans la main avec celui de l'Économie.

En parallèle d'une première consultation publique ouverte sur Internet pendant cinq semaines, des ateliers ont été organisés afin de réunir l'ensemble des parties prenantes autour de quatre thèmes : la consommation et la production durables ; le déploiement de l'économie circulaire dans les territoires ; la question particulière du plastique ; les instruments économiques, fiscaux et financiers susceptibles d'impulser le changement. Une deuxième phase de consultation publique de trois semaines a été lancée en février, portant sur une soixantaine de propositions encore « *ouvertes* ». En complément, une réflexion sur l'avenir des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) a été confiée à Jacques Vernier, président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) et de la nouvelle commission des filières REP.



Minimiser l'impact humain

Si le gouvernement s'est engagé dans de tels travaux, c'est en raison de la place grandissante qu'a prise dans le débat public la notion d'économie circulaire ces dernières années. Formalisé dans les années 2000 grâce au mouvement du *cradle-to-cradle* (C2C, « *du berceau au berceau* »), ce modèle s'oppose à celui d'économie « *linéaire* », issu de la production de masse. Afin de minimiser l'impact humain sur les ressources naturelles, il y oppose trois moyens permettant de « *boucler* » les flux de matière et d'énergie : la réduction de la consommation, le réemploi des produits et, en dernier ressort, leur recyclage. Il ne fait en ce sens que reprendre le modèle qui prévalait du moins jusqu'à l'avènement de la révolution industrielle, lorsque les biens disponibles étaient moins nombreux, le *low cost* n'existait pas et la réparation était de mise.

Mais, face à la raréfaction des ressources, l'urgence climatique, le défi des pollutions, le concept revient sur le devant de la scène comme moyen de réconcilier protection de l'environnement et croissance. Lorsqu'il était ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron avait d'ailleurs déjà insisté sur ce potentiel, lors d'un discours prononcé le 27 avril 2016, à l'occasion de la signature des quatre premiers engagements pour la croissance verte, où il était allé jusqu'à qualifier l'économie circulaire d'« *enjeu stratégique* ». Pendant sa campagne, ensuite, le candidat, devenu depuis promoteur du « *Make our planet great again* », affirmait sa volonté de faire d'une économie « *100 % circulaire* » un « *nouveau modèle économique* » compétitif, en insistant particulièrement sur deux pistes : diviser par deux les déchets ménagers mis en décharge d'ici à 2025 (objectif déjà fixé par la loi de transition énergétique de 2015) et atteindre à la même échéance « *100 % de plastique recyclé sur tout le territoire* ».

Moins de gaspillage et moins d'émissions

Quant aux divers impacts des modèles productif linéaire et circulaire sur la planète, ils ont pu être mesurés par des études récentes. Au niveau mondial, une économie pleinement circulaire permettrait de réduire de 28 % la pression sur les ressources planétaires dont l'extraction a été multipliée par douze entre 1900 et 2015, et devrait encore doubler en 2050 et d'éviter 72 % des émissions de gaz à effet de serre, a par exemple calculé le premier Circularity Gap Report, publié en janvier à Davos par le think tank néerlandais Circle Economy. En France, en 2014, les principales filières françaises du recyclage ont permis d'économiser en énergie primaire l'équivalent de 80 % de la consommation électrique des foyers français (correspondant à la production de 18 réacteurs nucléaires) et d'éviter 22,5 Mt CO₂eq. d'émissions de gaz à effet de serre (soit les émissions annuelles du transport aérien national), a relevé une étude publiée par la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

« *Nous avons une ressource minière chez nous* », résume Antoine Frérot, le Pdg du numéro un mondial des services à l'environnement, Veolia, en insistant sur le deuxième intérêt de l'économie circulaire mis en avant par Emmanuel Macron :

« *L'exploiter améliore la balance commerciale du pays et implique de créer des emplois pour la plupart non délocalisables, ainsi qu'accessibles même sans qualifications particulières.* »

L'économie circulaire (au sens large retenu par l'Ademe, voir schéma page suivante) « *emploie déjà près de 600.000 personnes en France. [...] Une réduction substantielle de notre consommation en ressources naturelles permettrait d'en créer entre 200 000 et 400.000 supplémentaires* », calculait en effet en 2015 une étude de l'Institut national de l'économie circulaire - association réunissant acteurs publics et privés du secteur.

L'économie circulaire implique aussi une réduction des coûts pour les entreprises. Une expérimentation menée en 2016 par l'Ademe avec 49 PME françaises, accompagnées dans l'optimisation de leurs flux de



[Visualiser l'article](#)

ressources et d'énergie, leur a permis d'économiser en moyenne 60.000 euros chacune en un an, avec un retour sur investissement de sept mois. Selon les premières estimations de l'agence, en généralisant ces chiffres à l'ensemble des PME françaises, les économies potentielles à réaliser seraient d'au moins un milliard d'euros par an.

« *Et puis [l'économie circulaire], c'est également un élément de compétitivité hors coûts qui est la mère des batailles, c'est-à-dire un élément d'innovation, de différenciation, de montée en gamme de notre industrie* », ajoutait Emmanuel Macron en avril 2016.

Veolia et Suez voient grand

Côté business, d'ailleurs, nombre d'acteurs ont bien perçu ce potentiel de l'économie circulaire. Les deux géants français du secteur, Veolia et Suez, ont déjà amorcé depuis quelques années un revirement de leurs stratégies, en mettant en valeur les activités liées au recyclage, voire au retraitement des eaux usées, par rapport à celles traditionnelles de mise en décharge, d'incinération ou de distribution de l'eau potable. Ce n'est pas un hasard s'ils insistent désormais, respectivement, sur leur rôle de « *ressourceurs dans le monde* » ou dans « *la révolution de la ressource* ». Veolia - chez qui l'activité déchets était en 2017 celle en plus forte progression, + 8,1 % à taux de change constants - veut multiplier par cinq le chiffre d'affaires qu'il tire au niveau mondial du recyclage du plastique d'ici à 2025, en passant de 200 millions d'euros à un milliard. En France, il veut porter sa collecte de plastique de 45.000 à 200.000 tonnes. Suez - qui dans l'Hexagone a vu son activité recyclage et valorisation croître de 5,3 % en 2017, contre 1 % pour l'eau - prévoit d'augmenter sa capacité de recyclage des plastiques en Europe de 50 % d'ici à 2020 : de 400.000 tonnes à 600.000 tonnes par an.

C'est encore dans le sillon de l'essor de l'économie circulaire que les deux groupes ont choisi de développer leur offre aux entreprises : alors que Suez a finalisé en 2017 l'achat de l'Américain GE Water afin justement de s'imposer sur le marché du traitement, voire du recyclage, des eaux industrielles, Veolia mettait en avant, lors de son Press Day de cette année, ses innovations circulaires au service des secteurs agricole, énergétique, immobilier. De nombreuses startups et initiatives réunissant plusieurs partenaires se développent également, visant à lever les différents freins qui font encore obstacle au plein développement de ce modèle économique, en particulier dans le secteur des déchets .

Peu de filières viables

Ces freins sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, dans la société de l'obsolescence programmée et du tout jetable, la quantité des ressources à « *remettre dans la boucle* » est immense. En 2015, il en a fallu 92,8 milliards de tonnes pour faire tourner l'économie mondiale : 34,4 kilos par personne et par jour, sans compter l'eau, selon le Circularity Gap Report. En France, quelque 324 millions de tonnes de déchets étaient produites en 2014, selon les estimations de l'Ademe. Non seulement des facteurs logistiques mais aussi culturels s'opposent à la réduction, au tri et même à la collecte des déchets. Aussi, face à des producteurs encore très peu adeptes de l'écoconception, le recyclage est une affaire technique complexe , exigeant une innovation constante et des investissements d'envergure :

« *Pour, d'ici à 2025, réduire de moitié les déchets mis en décharge, comme préconisé par la loi de transition énergétique, il faudrait investir 4,5 milliards d'euros en outils nouveaux* », souligne Jean-Marc Boursier, directeur financier de Suez et président de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade).

Or, les recycleurs sont loin d'avoir le vent du marché en poupe. Les coûts du recyclage rendent encore la matière première recyclée peu compétitive par rapport à la matière vierge. Une difficulté qui devient encore plus pénalisante lorsque les cours des matières vierges baissent : en 2015, la chute des cours du pétrole a



par exemple fait perdre 6,6 % de son chiffre d'affaires et 1,4 % de ses effectifs à l'industrie du recyclage en France. Nombre de filières ne sont donc toujours pas viables. C'est le cas du recyclage du plastique, où cette faiblesse vient d'être mise en évidence par la récente décision de la Chine de durcir les critères de qualité des matières recyclées importées. Face aux bas taux de plastique recyclé incorporé par les plasturgistes européens (inférieurs à 7 %), les 98.000 tonnes de plastique exportées annuellement par la France vers l'Empire du Milieu (11 % des 860.000 tonnes collectées, selon des chiffres de 2016, pour 5 millions de tonnes mises chaque année sur le marché français) risquent désormais d'être enfouies ou incinérées. Un « *scénario catastrophe* » auquel s'ajoutent les difficultés provoquées par la déstabilisation des cours mondiaux des matières recyclées, qui résulte de cette crise internationale.

Un taux insuffisant de recyclage

En France, la conjonction de ces différents freins limite le volume envoyé vers des installations de traitement des déchets ménagers à seulement 48 millions de tonnes (sur 345 millions de tonnes de déchets produits), dont 31 % ont été enfouies, 27 % valorisées énergétiquement, et 42 % recyclées (chiffres 2014). Selon les acteurs de l'économie circulaire, ce taux insuffisant de recyclage, par rapport à l'objectif de 65 % fixé par la loi de transition énergétique pour 2025, ne pourra être amélioré qu'en empruntant résolument deux voies. D'une part, des politiques aptes à provoquer un « *choc de la demande* », prônées par Federec et la Fnade, qui réclament notamment des mesures poussant les producteurs à incorporer davantage de matière recyclée dans les biens mis sur le marché. D'autre part, un meilleur partage des coûts.

« Les collectivités [qui reçoivent un soutien des éco-organismes, et répercutent les frais restants sur les contribuables] paient aujourd'hui 80 % du traitement des déchets : 100 euros par Français, sur lesquels l'État prélève 25 euros, sans forcément les réinvestir dans l'économie circulaire », dénonçait le 15 mars, à la veille de la Journée mondiale du recyclage,

Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce (association des collectivités territoriales et des professionnels dans les domaines des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur).

Les propositions vont du renforcement de la modulation (en fonction de l'éco- conception des produits) de l'éco- contribution payée par les metteurs sur le marché aux éco-organismes (voir l'encadré ci-dessous) à la fixation d'un taux d'incorporation de matière recyclée obligatoire, en passant par la mise en place d'une TVA réduite pour les produits issus du recyclage, la création d'un marché de « *certificats d'intégration de matière recyclée* », voire selon les termes d'Antoine Frérot « *l'installation d'une taxe carbone, accompagnée d'une taxe aux frontières, qui permettrait de rendre les produits recyclés compétitifs* ». Dans le cadre de la révision de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP, due à l'État par tout exploitant d'une décharge ou d'un incinérateur et en partie reversée au Fonds déchet de l'Ademe), qui figure à l'ordre du jour de la feuille de route, les recycleurs demandent ainsi sa modulation en fonction du caractère plus ou moins recyclable des déchets incinérés ou enfouis, alors qu'Amorce insiste sur la nécessité de consacrer l'intégralité des recettes au financement des politiques de prévention des déchets.

Le gouvernement tiraillé

Une évolution des politiques publiques d'achat favorable aux matières recyclées est aussi évoquée. « *Cela pourrait jouer un rôle de levier, en provoquant une augmentation des volumes et un effet d'échelle* », souligne Antoine Frérot, qui ajoute :

« Et permettrait à l'État de jouer un rôle d'exemple, sans compter qu'une telle démarche pourrait être adoptée de manière progressive. »



[Visualiser l'article](#)

Les industriels comptent aussi sur la pression que pourraient exercer les consommateurs, et réclament donc une information plus transparente sur les produits.

« Cela fait dix ans, depuis le Grenelle de l'environnement, qu'on réfléchit. Maintenant il faut des mesures concrètes, et elles doivent être industrielles », résume Jean-Marc Boursier.

Mais, tiraillé entre le lobbying des metteurs sur le marché, les inquiétudes de Bercy face à toute réduction des recettes fiscales, la promesse de ne pas augmenter la pression fiscale et les contraintes européennes, le gouvernement s'est limité pour le moment à évoquer, dans la pré-feuille de route, « *le développement d'accords volontaires ou d'incitations économiques en direction des producteurs* », qui se traduira par la mise en place d'un groupe de travail de plasturgistes, tenu de présenter des engagements avant l'été faute de quoi, d'éventuelles obligations réglementaires pourraient voir le jour. L'exécutif affirme également travailler sur le renforcement du caractère incitatif de la TGAP.

Maintenir le dialogue sur la durée

Seule certitude pour l'instant, loin de représenter un aboutissement, la feuille de route constituera surtout un début. Conformément à son objectif initial, son principal mérite aura été, aux yeux des acteurs de l'économie circulaire, de les mettre tous autour de la table : un exploit important face à un défi qui demande un engagement collectif, reconnaissent la plupart d'entre eux. Quant aux mesures concrètes qui seront préconisées, l'objectif du gouvernement est principalement de « *trouver un équilibre afin que chacun entre dans la boucle et que tout le monde fasse un effort* », ainsi que d'« *installer l'économie circulaire dans le débat public et dans le logiciel des entreprises* », résume-t-on au ministère de la Transition écologique et solidaire.

« Après l'adoption de la loi de transition énergétique, la feuille de route représente surtout une nouvelle phase : celle de la mobilisation des citoyens. Plus que les actions mises en avant, ce qui comptera sera leur inscription dans une véritable trajectoire, permettant à la France d'entrer dans la société de la productivité de la ressource du XXI^e siècle », souligne François- Michel Lambert, député (LRM) des Bouches-du-Rhône et président de l'Institut de l'économie circulaire.

Pour un État qui dans ce domaine veut essentiellement jouer un rôle de « *chef d'orchestre* », l'enjeu sera donc de trouver comment maintenir le dialogue et l'engagement sur la durée. Notamment dans le cadre des réformes législatives nécessaires afin de créer les nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) recommandées par le rapport Vernier, dont celle des déchets du BTP, qui représentent plus de 70 % de l'ensemble des déchets français, ou de l'application du décret « *cinq flux* », largement ignoré, qui impose le tri aux entreprises. Mais plus encore lors des arbitrages fiscaux qui seront opérés au moment de l'adoption de la loi des finances. « *Il est indispensable que l'économie circulaire ne soit plus l'affaire du seul ministère chargé de l'Environnement* », souligne d'ailleurs François-Michel Lambert, qui a proposé que la mise en oeuvre de la feuille de route soit portée par un délégué interministériel. Et l'enjeu principal est à l'évidence d'entraîner Bercy.

Les pistes de la « pré-feuille de route »

Les propositions « ouvertes » de la « pré-feuille de route » issue de la consultation publique organisée par le gouvernement exposent quelques idées concrètes.

L'« exploration d'une nouvelle génération de la consigne », concernant notamment les bouteilles en plastique. La consultation publique a en effet révélé un grand intérêt pour un tel dispositif et plus généralement pour une simplification du tri. Mais les collectivités locales et les recycleurs craignent que cela ne vienne perturber



[Visualiser l'article](#)

l'une des rares filières en place : celle du PET. Le gouvernement veut donc tester via des expérimentations comment intégrer un tel dispositif au système de collecte actuel.

La mise en place d'un « indice de durabilité » des appareils électroménagers et high-tech, voire d'outils encourageant la réparation, pour lutter contre l'obsolescence programmée, qui, elle aussi, inquiète beaucoup l'opinion publique.

Le développement d'accords volontaires ou d'incitations économiques en direction des producteurs, suivis d'éventuelles obligations réglementaires, pour promouvoir l'incorporation de matière première issue du recyclage.

Le soutien économique ou fiscal à la réalisation de nouvelles unités de recyclage.

L'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération.

L'utilisation d'outils de la finance verte. pour mobiliser des financements privés ; etc.

Quelques chiffres

1 milliard d'euros

L'économie annuelle potentiellement générée par l'optimisation des flux de ressources et d'énergie de l'ensemble des PME françaises.

86 %

Le taux de collecte du verre, l'un des rares matériaux déjà moins coûteux à produire à partir de matière recyclée que de matière vierge.

20 %-25 %

Le taux de recyclage des plastiques en France, pour un taux de collecte de 60 % - seulement 10 % en ville. Seuls 45 % environ des plastiques sont en effet aujourd'hui recyclables technologiquement et économiquement.

25,8 millions de tonnes

Le plastique jeté (dans l'Union européenne, en 2014), dont 39 % est valorisé énergétiquement, 31 % enfoui et 30 % collecté pour être recyclé.

5 %

La valeur des matériaux des emballages en plastique retenue dans l'économie après le premier usage.

Un gaspillage qui coûte à l'UE entre 70 et 105 milliards d'euros par an.

L'avenir des filières REP en question

Un pan de l'économie circulaire a fait l'objet d'une réflexion spécifique dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route. L'avenir des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), dispositif fondé sur le principe du pollueur-payeur et visant à rendre les metteurs sur le marché responsables du moins financièrement de la



fin de vie de leurs produits, a fait l'objet d'un rapport rédigé par Jacques Vernier, président de la commission de ces filières.

En France, il en existe 17 aujourd'hui, réglementaires ou volontaires, chacune consacrée à des déchets spécifiques (emballages ménagers, papiers graphiques, équipements électriques et électroniques, etc.), qui sont collectés séparément. Leurs metteurs sur le marché peuvent déléguer la prise en charge de leurs responsabilités à des écoorganismes, sociétés de droit privé mais à but non lucratif, agréées par l'État et investies d'une mission d'intérêt général. Les producteurs en sont les actionnaires, ils lui versent une éco-contribution, que l'éco-organisme peut reverser aux collectivités locales ou utiliser pour assurer directement la gestion de ses déchets.

38 propositions

Jacques Vernier était chargé de réfléchir à la façon de faire évoluer ce dispositif pour le rendre plus efficace. Il lui était notamment demandé de se prononcer sur l'opportunité d'étendre les filières REP à d'autres produits, aujourd'hui exonérés du principe du pollueur-payeur ; de suggérer les meilleurs instruments afin d'améliorer les performances des éco-organismes, souvent accusés de poursuivre le seul intérêt de leurs actionnaires, à savoir payer le moins cher possible leurs obligations ; et d'inciter les metteurs sur le marché à l'éco-conception et à l'incorporation de la matière recyclée dans leurs produits.

À l'issue de plusieurs mois d'auditions, trente-huit propositions, destinées à compléter le processus de consultation publique et de concertation et à nourrir les arbitrages du gouvernement, ont été formulées. Salué par le gouvernement comme « très équilibré », le rapport préconise notamment la création de cinq nouvelles filières (jouets, articles de sport et de loisirs, déchets du bâtiment, huiles alimentaires, huiles moteurs usagées), l'institution d'une autorité administrative indépendante de régulation, une simplification de la réglementation accompagnée d'un renforcement des sanctions et des plans de prévention et d'éco-conception quinquennaux exigés des plus grandes entreprises.



Comment faire tourner l'économie circulaire plus rond ?



Le processus lancé il y a cinq mois touche à sa fin. Dans les prochains jours, le gouvernement a promis de publier sa première "Feuille de route de l'économie circulaire" : un document qui devra « *décliner de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits* », selon les vœux exprimés par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, lors du lancement des travaux le 24 octobre 2017. Les mesures qui seront préconisées par cette feuille de route auront été élaborées dans le cadre d'un processus qui s'est voulu le plus participatif possible, conduit par le ministère de la Transition écologique et solidaire main dans la main avec celui de l'Économie.

En parallèle d'une première consultation publique ouverte sur Internet pendant cinq semaines, des ateliers ont été organisés afin de réunir l'ensemble des parties prenantes autour de quatre thèmes : la consommation et la production durables ; le déploiement de l'économie circulaire dans les territoires ; la question particulière du plastique ; les instruments économiques, fiscaux et financiers susceptibles d'impulser le changement. Une deuxième phase de consultation publique de trois semaines a été lancée en février, portant sur une soixantaine de propositions encore « *ouvertes* ». En complément, une réflexion sur l'avenir des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) a été confiée à Jacques Vernier, président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) et de la nouvelle commission des filières REP.

Minimiser l'impact humain

Si le gouvernement s'est engagé dans de tels travaux, c'est en raison de la place grandissante qu'a prise dans le débat public la notion d'économie circulaire ces dernières années. Formalisé dans les années 2000 grâce au mouvement du *cradle-to-cradle* (C2C, « *du berceau au berceau* »), ce modèle s'oppose à celui d'économie « *linéaire* », issu de la production de masse. Afin de minimiser l'impact humain sur les ressources naturelles, il y oppose trois moyens permettant de « *boucler* » les flux de matière et d'énergie : la réduction de la consommation, le réemploi



des produits et, en dernier ressort, leur recyclage. Il ne fait en ce sens que reprendre le modèle qui prévalait du moins jusqu'à l'avènement de la révolution industrielle, lorsque les biens disponibles étaient moins nombreux, le *low cost* n'existait pas et la réparation était de mise.

Mais, face à la raréfaction des ressources, l'urgence climatique, le défi des pollutions, le concept revient sur le devant de la scène comme moyen de réconcilier protection de l'environnement et croissance. Lorsqu'il était ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron avait d'ailleurs déjà insisté sur ce potentiel, lors d'un discours prononcé le 27 avril 2016, à l'occasion de la signature des quatre premiers engagements pour la croissance verte, où il était allé jusqu'à qualifier l'économie circulaire d'« enjeu stratégique ». Pendant sa campagne, ensuite, le candidat, devenu depuis promoteur du « *Make our planet great again* », affirmait sa volonté de faire d'une économie « 100 % circulaire » un « nouveau modèle économique » compétitif, en insistant particulièrement sur deux pistes : diviser par deux les déchets ménagers mis en décharge d'ici à 2025 (objectif déjà fixé par la loi de transition énergétique de 2015) et atteindre à la même échéance « 100 % de plastique recyclé sur tout le territoire ».

Moins de gaspillage et moins d'émissions

Quant aux divers impacts des modèles productif linéaire et circulaire sur la planète, ils ont pu être mesurés par des études récentes. Au niveau mondial, une économie pleinement circulaire permettrait de réduire de 28 % la pression sur les ressources planétaires dont l'extraction a été multipliée par douze entre 1900 et 2015, et devrait encore doubler en 2050 et d'éviter 72 % des émissions de gaz à effet de serre, a par exemple calculé le premier Circularity Gap Report, publié en janvier à Davos par le think tank néerlandais Circle Economy. En France, en 2014, les principales filières françaises du recyclage ont permis d'économiser en énergie primaire l'équivalent de 80 % de la consommation électrique des foyers français (correspondant à la production de 18 réacteurs nucléaires) et d'éviter 22,5 Mt CO₂eq. d'émissions de gaz à effet de serre (soit les émissions annuelles du transport aérien national), a relevé une étude publiée par la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

« *Nous avons une ressource minière chez nous* », résume Antoine Frérot, le Pdg du numéro un mondial des services à l'environnement, Veolia, en insistant sur le deuxième intérêt de l'économie circulaire mis en avant par Emmanuel Macron :

« L'exploiter améliore la balance commerciale du pays et implique de créer des emplois pour la plupart non délocalisables, ainsi qu'accessibles même sans qualifications particulières. »

L'économie circulaire (au sens large retenu par l'Ademe, voir schéma page suivante) « *emploie déjà près de 600.000 personnes en France. [...] Une réduction substantielle de notre consommation en ressources naturelles permettrait d'en créer entre 200 000 et 400.000 supplémentaires* », calculait en effet en 2015 une étude de l'Institut national de l'économie circulaire - association réunissant acteurs publics et privés du secteur.

L'économie circulaire implique aussi une réduction des coûts pour les entreprises. Une expérimentation menée en 2016 par l'Ademe avec 49 PME françaises, accompagnées dans l'optimisation de leurs flux de ressources et d'énergie, leur a permis d'économiser en moyenne 60.000 euros chacune en un an, avec un retour sur investissement de sept mois. Selon les premières estimations de l'agence, en généralisant ces chiffres à l'ensemble des PME françaises, les économies potentielles à réaliser seraient d'au moins un milliard d'euros par an.



INDUSTRIE & SERVICES

ENVIRONNEMENT

La France s'engage tous azimuts dans la réduction de ses déchets

- Le Premier ministre a présenté, lundi à Mayenne, le plan de bataille de la France vers une économie 100 % circulaire.
- Les entreprises sont incitées à fabriquer plus robuste et plus réparable.

Myriam Chauvet
mchauvet@lesechos.fr
et Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux

Inciter à « moins jeter » en rendant le recyclage des déchets « plus lucratif » que la mise en décharge, et ce d'ici à la fin du quinquennat. La feuille de route pour une « économie 100 % circulaire » présentée lundi par Edouard Philippe se résume à cet axiome qu'il ne tient pas pour une gageure. Accompagné par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique, Brune Poirson, le Premier ministre s'exprimait depuis l'usine de Mayenne du groupe SEB, qui, de longue date, s'emploie à rendre réparables quasiment tous ses produits. Un argument de vente que d'autres auront bientôt intérêt à exploiter.

Parmi les 50 mesures annoncées par le chef du gouvernement figure en effet l'obligation, à partir de 2020, d'informer le consommateur de la réparabilité ou non du produit qu'il achète.

Promesse à tenir

Il en faudra cependant plus pour tenir la promesse présidentielle de réduire de moitié les volumes de déchets mis en décharge d'ici à 2025. Matignon mise beaucoup sur le levier fiscal pour relever ce défi, l'idée étant qu'en baissant la TVA sur les activités liées au recyclage, tout en alourdissant la TGAP

(taxe sur les activités polluantes) sur celles d'enfouissement et d'incinération, les premières seront compétitives.

La création de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) doit aussi contribuer à réduire les montagnes de déchets qui s'accumulent. Une annonce que les collectivités locales accueillent comme une avancée, mais qui ne résout pas tout.

« Aujourd'hui, un tiers de la poubelle des ménages n'a pas de solution de recyclage. Il en coûte 300 millions d'euros aux collectivités en dépenses d'incinération et mise en décharge », rappelle Nicolas Garnier, le délégué général d'Amorce, l'association des collectivités locales. Selon lui, « moins de la moitié » de ce qui est encore enterré ou brûlé sera traité dans les nouvelles filières. Mais en ce qui concerne l'autre moitié, non recyclable et donc assujettie à la TGAP, les collectivités locales n'auront toujours droit à rien.

La feuille de route prévoit aussi une plus grande vigilance sur le fonctionnement des éco-organismes. « Les éco-organismes sont souvent des sociétés anonymes et leur conseil d'administration est accaparé par les acteurs industriels et commerciaux qui mettent les produits sur le marché », pointe Jean-

Philippe Carpentier, le président de l'association de recycleurs Federec. « Il faut créer un statut juridique spécifique qui reflète leur mission d'intérêt général, où les prises de décision associent les recycleurs », propose-t-il. Une manière peut-être de contribuer à limiter le potentiel conflit d'intérêts entre la mission officielle des éco-organismes (accroître le recyclage) et les intérêts financiers de leurs actionnaires (minorer leur éco-contribution).

Statu quo sur l'éco-conception

Enfin, sur l'éco-conception, enjeu majeur, le gouvernement n'imposera rien. Pas plus que sur la réutilisation de matière recyclée, où la France ne brille pas. Un statu quo qui fait dire à Jean-Marc Boursier, le président de la Fédération des activités de dépollution (Fnade) qu'il est « inutile d'augmenter la taxe sur l'enfouissement ». A quoi bon si rien n'est décidé pour tirer la demande de matière recyclée, comme la notamment fait la Californie en imposant au moins 25 % minimum de plastique recyclé dans les flacons de shampoing, fait-il valoir en substance.

Même regret à l'association Zero Waste, où l'on déplore « l'absence de mesures pour lutter contre le plastique à usage unique ». ■



La France s'engage tous azimuts dans la réduction de ses déchets



Edouard Philippe brandit le label « Produit réparable » fourni par Seb. L'industriel français s'engage à conserver pendant 10 ans en moyenne après l'achat toutes les pièces détachées techniques de la quasi-totalité de ses produits. Une démarche que le premier ministre veut répandre. - AFP

Le Premier ministre a présenté lundi à Mayenne le plan de bataille de la France vers une économie 100 % circulaire. Les entreprises sont incitées à fabriquer plus robuste et plus réparable.

Inciter à « *moins jeter* » en rendant le recyclage des déchets « *plus lucratif* » que la mise en décharge et ce, d'ici la fin du quinquennat. La feuille de route pour une « économie 100 % circulaire » présentée lundi par Edouard Philippe se résume à cet axiome qu'il ne tient pas pour une gageure. Le premier ministre s'exprimait depuis l'usine de Mayenne du groupe SEB qui, de longue date, s'emploie à rendre réparables quasiment tous ses produits.

Un argument de vente que d'autres auront bientôt intérêt à exploiter. Parmi les 50 mesures annoncées par le chef du gouvernement figure en effet l'obligation, à partir de 2020, d'informer le consommateur de la réparabilité ou non du produit qu'il achète.

Promesse à tenir

Il en faudra cependant plus pour tenir la promesse présidentielle de réduire de moitié les volumes de déchets mis en décharge d'ici 2025. Matignon mise beaucoup sur le levier fiscal pour relever ce défi, l'idée étant qu'en



[Visualiser l'article](#)

baissant la TVA sur les activités liées au recyclage, tout en alourdissant la TGAP (taxe sur les activités polluantes) sur celles d'enfouissement et d'incinération, les premières seront compétitives.

La création de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) doit aussi contribuer à réduire les montagnes de déchets qui s'accumulent. Une annonce que les collectivités locales accueillent comme une avancée, mais qui ne résout pas tout. « *Aujourd'hui, un tiers de la poubelle des ménages n'a pas de solution de recyclage. Il en coûte 300 millions d'euros aux collectivités en dépenses d'incinération et mise en décharge* », rappelle Nicolas Garnier, le délégué général d'Amorce, l'association des collectivités locales. Selon lui, « *moins de la moitié* » de ce qui est encore enterré ou brûlé sera traité dans les nouvelles filières. Mais en ce qui concerne l'autre moitié, non recyclable et donc assujettie à la TGAP, les collectivités locales n'auront toujours droit à rien.

Vigilance

La feuille de route prévoit aussi une plus grande vigilance sur le fonctionnement des éco-organismes. « *Les éco-organismes sont souvent des sociétés anonymes et leur conseil d'administration est accaparé par les acteurs industriels et commerciaux qui mettent les produits sur le marché* », pointe Jean-Philippe Carpentier, le président de l'association de recycleurs Federec. « *Il faut créer un statut juridique spécifique qui reflète leur mission d'intérêt général où les prises de décision associent les recycleurs* », propose-t-il. Une manière peut-être de contribuer à limiter le potentiel conflit d'intérêts entre la mission officielle des éco-organismes (accroître le recyclage) et les intérêts financiers de leurs actionnaires (minorer leur éco-contribution).

Enfin, sur l'éco-conception, enjeu majeur, le gouvernement n'imposera rien. Pas plus que sur la réutilisation de matière recyclée où la France ne brille pas. Un statu quo qui fait dire à Jean-Marc Boursier, le président de la Fédération des activités de dépollution (Fnade) qu'il est « *inutile d'augmenter la taxe sur l'enfouissement* ». A quoi bon si rien n'est décidé pour tirer la demande de matière recyclée, comme l'a notamment fait la Californie en imposant au moins 25 % minimum de plastique recyclé dans les flacons de shampoing, fait-il valoir en substance. Même regret à l'association Zéro Waste où l'on déplore « *l'absence de mesures pour lutter contre le plastique à usage unique* ».

Myriam Chauvot et Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux



ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ SUD RADIO
DIFFUSION	▶ 23/04/2018 - 06:29
DUREE	▶ 00:02:04
EMISSION	▶ JOURNAL - 06:30
PRESENTATEUR(S)	▶ BENJAMIN GLAISE
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

06:29:51

Le gouvernement se met au vert aujourd'hui : déplacement en Mayenne du Premier ministre à l'usine Seb Moulinex pour dévoiler sa feuille de route sur l'économie circulaire au programme : recyclage, tri des déchets, lutte contre le gaspillage. Plusieurs mesures doivent être annoncées. 06:30:41 Reportage de Lionel Mallier. Ses détracteurs parlent d'une verrue au milieu de la réserve naturelle de la Plaine des Maures - la décharge du Balançon où sont enfouis 16 millions de tonnes de déchets. 08:05:10 Le sous-sol est totalement contaminé. Interview de l'un des porte-parole d'Europe Ecologie-Les Verts dans la région Jean-Laurent Félizia. Impact sur les nappes phréatiques. 06:31:15 Evocation du manque de contrôle à l'entrée. Interview de Patrick Velac ph., ancien du FEDEREC, le syndicat des professionnels de la récupérer.

06:31:55

.....





ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ SUD RADIO
DIFFUSION	▶ 23/04/2018 - 08:04
DUREE	▶ 00:01:44
EMISSION	▶ JOURNAL - 08:00
PRESENTATEUR(S)	▶ THOMAS SCHNELL
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶



08:04:32

Economie circulaire : le gouvernement présente sa feuille de route pour la développer. Rien ne se perd, tout se transforme : on parle de recyclage, de tri sélectif et de collecte en tout genre. Le Premier ministre est en Mayenne, ce matin, à l'usine Seb Moulinex. Et diviser par deux le nombre de déchets émis, des décharges saturées. 08:05:01 Reportage de Lionel Mailier au Balançant, près de Draguignan dans le Var. Ses détracteurs parlent d'une verrue au milieu de la réserve naturelle de la Plaine des Maures - la décharge où sont enfouis 16 millions de tonnes de déchets. 08:05:10 Le sous-sol est totalement contaminé. Interview de l'un des porte-parole d'Europe Ecologie-Les Verts dans la région Jean-Laurent Félicia. Impact sur les nappes phréatiques. 08:05:35 Evocation du manque de contrôle à l'entrée. Interview de Patrick Velac ph., ancien du FEDEREC, le syndicat des professionnels de la récupérer.

08:06:16



03

Industrie cimentière (SFIC) Déchets de bois



ENGAGEMENT POUR LA CROISSANCE VERTE

L'industrie cimentière signe pour valoriser les déchets de bois

L'industrie cimentière signe avec l'Etat "l'Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation des déchets de bois en cimenterie". De quoi augmenter de 90 % la quantité de bois utilisée dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020...



De longue date, les cimentiers français privilégient l'économie circulaire, car elle leur permet à la fois de réduire leurs impacts sur l'environnement et d'optimiser leurs ressources. Aujourd'hui, la signature de "l'Engagement pour la croissance verte (ECV) relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie" s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Ceci, avec comme nouvel objectif, d'augmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisée dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020, par rapport à 2015...

C'est Bénédicte de Bonnechose, présidente du Syndicat français de l'industrie cimentière (Sfic), qui a signé cet engagement au nom de la filière, aux côtés de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, et de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances. Elle était accompagnée par le Syndicat national des entreprises de démolition (Sned), le Syndicat des recycleurs du BTP (SRBTP) et la Fédération des entreprises du recyclage, secteur bois (Federec Palettes & Bois).

Un enjeu pour le secteur cimentier

Depuis plus de 35 ans, l'industrie cimentière ne cesse de faire croître la part des déchets utilisés comme combustibles alternatifs. Alors qu'elle est parvenue à un taux de substitution de 41 % (pour produire les 17,5 Mt/an de ciment) en 2016, elle s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux global de 50 % à l'horizon 2025. Pour

En signant "l'Engagement pour la croissance verte (ECV) relatif à la valorisation des déchets de bois", l'industrie cimentière souhaite augmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisée dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020.

l'essentiel, cette progression sera réalisée par l'augmentation des flux de Combustibles solides de récupération (CSR). Et, en particulier, des déchets de bois. Au-delà de l'aspect énergétique, les cimenteries offrent aussi aux déchets une valorisation matière, puisque l'ensemble de la fraction minérale de ces matériaux entre dans la composition du clinker et du ciment.

Dans cette optique, la gestion des déchets de bois, objet de cet ECV, représente un réel enjeu pour le secteur cimentier. La loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte vise, entre autres, à valoriser des déchets, qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques actuelles disponibles. Les cimentiers, eux, sont à même d'y répondre. D'autant plus que l'utilisation du bois présente différents bénéfices environnementaux. Il peut être substitué au coke de pétrole, énergie fossile non renouvelable.

Lancer une nouvelle dynamique de valorisation

Les déchets de bois sont des matières locales, contrairement au coke de pétrole, en provenance d'Amérique du Nord ou centrale. La substitution limite les quantités de bois enfouies, éliminant *de facto* le méthane induit. Enfin, la combustion du bois, considéré comme biomasse, est neutre en CO₂.

Pour sa part, à travers l'ECV, l'Etat s'est engagé à faciliter l'organisation d'une filière de mise à disposition de déchets de bois ou contenant du bois. En parallèle, il devra sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux bonnes pratiques en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets du bâtiment. « *L'Engagement pour la croissance verte que nous venons de signer permet une reconnaissance des actions de l'industrie cimentière sur l'économie circulaire. Il favorise une vision partagée sur les enjeux de la valorisation des déchets biomasse en cimenterie* », indique en conclusion Bénédicte de Bonnechose. Pour Pascal Léon, président de la filière Palettes & Bois de Federec, cet engagement « *apporte une solution à la filière bois de recyclage, qui fait face à une situation critique et souffre d'un manque de débouchés* ». Avis que partage Didier Michel, président du SRBTP et administrateur du Sned : « *A présent, nous espérons pouvoir lancer une nouvelle dynamique de valorisation de ces déchets du BTP. Le tri sur chantier comme les plates-formes de recyclage en deviendra d'autant plus pertinent et performant* ».



ENGAGEMENT POUR LA CROISSANCE VERTE

Avec le Syndicat national des entreprises de démolition (SNED), le Syndicat des recycleurs du BTP (SRBTP) et la Fédération des entreprises du recyclage, secteur

Bois (Federec Palettes & Bois), le Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC) a signé l'« Engagement pour la croissance verte (ECV) relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie » aux côtés des

ministres Nicolas Hulot et Bruno Le Maire. Objectif : contribuer à la réduction de 30 % d'ici à 2030 de la consommation d'énergies fossiles prévue dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).



BOIS ENERGIE / L'industrie cimentière s'engage

Le SFIC (syndicat français de l'industrie cimentière) a signé « l'engagement pour la croissance verte (ECV) relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie ». Il est accompagné par le SNED (syndicat des entreprises de démolitions), le SRBTP (recycleurs du BTP) et Federec palettes & bois. Avec cet engagement les cimentiers espèrent augmenter de 90% la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015. Bénédicte de Bonnechose, présidente du SFIC a déclaré qu'il « permet une reconnaissance des actions de l'industrie cimentière sur l'économie circulaire et favorise une vision partagée entre les industriels, le tissu économique territorial et l'Etat sur les enjeux de la valorisation des déchets biomasse en cimenterie ».

Pour Pascal Léon, président de la filière palettes & bois de Federec, cet ECV apporte une nouvelle solution à la filière



bois de recyclage souffrant actuellement d'un manque de débouchés. Didier Michel, président du SRBTP et administrateur du SNED ajoute : « À travers cet engagement, nous espérons pouvoir lancer une nouvelle dynamique de valorisation de ces déchets du BTP pour rendre le tri sur chantier et sur les plateformes de recyclage d'autant plus pertinent et performant. » Depuis plus de 35 ans, l'industrie cimentière française pratique une écologie industrielle et territoriale avec l'usage croissant de déchets comme combustibles alternatifs afin d'utiliser leur pouvoir énergétique. Alors qu'elle parvient à un taux de substitution de 41% pour produire les 17,5 millions de tonnes annuelles de ciment (données 2016) nécessaires aux besoins de consommation, l'industrie s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de 50% à l'horizon 2025. Ce développement sera réalisé essentiellement par l'augmentation des flux de CSR et notamment de déchets de bois. Au-delà de la seule valorisation énergétique, les cimenteries offrent également aux déchets une valorisation matière puisque l'ensemble de la fraction minérale des déchets entre dans la composition du clinker et du ciment.



Les **cimentiers** s'engagent à presque doubler la quantité de déchets de bois utilisée

Le Syndicat français de l'industrie cimentière (Sfic), entouré de trois autres organisations professionnelles, a annoncé s'être engagé à augmenter de 90 %, par rapport à 2015, la quantité de déchets de bois utilisée dans la production de ciment d'ici 2020.

En 2015, 90 000 tonnes de bois étaient utilisées comme combustible dans la production de ciment. L'objectif est d'en utiliser 170 000 tonnes en 2020. À l'initiative du Sfic, un texte inti-

tulé "Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie" a été signé par trois autres organisations professionnelles : le Syndicat national des entreprises de démolition (Sned), le Syndicat des recycleurs du BTP (SRBTP) et le secteur bois de la Fédération des entreprises du recyclage ([Federec](#)).

Quatre cimenteries feront office de sites pilotes et le bois utilisé devra être issu de la même région.

Selon le Sfic, l'utilisation de déchets (bois, pneus, etc.) en tant que combustible alternatif couvre 41 % des besoins énergétiques de la production française de ciment.

L'Etat, engagé de son côté par ce texte, devra « *faciliter la mise en place d'une filière de mise à disposition de déchets de bois* » et « *sensibiliser les maîtres d'ouvrage [...] aux bonnes pratiques en matière d'économie circulaire* », selon le communiqué du Sfic. ■



Le SFIC (syndicat français de l'industrie cimentière) a signé « l'engagement pour la croissance verte (ECV) relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie ». Il est accompagné par le SNED, le SRBTP et Federec palettes & bois. Avec cet engagement les cimenteries espèrent augmenter de

L'industrie cimentière s'engage pour la croissance verte dans les territoires

90% la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015. Bénédicte de Bonnechose, présidente du SFIC a déclaré qu'il « permet une reconnaissance des actions de l'industrie cimentière sur l'économie circulaire et favorise une vision partagée entre les industriels, le tissu économique territorial et l'Etat sur les enjeux de la valorisation des déchets biomasse en cimenterie ». Pour Pascal Léon, président de la filière palettes & bois de Federec, cet ECV apporte une nouvelle solution à la filière bois de recyclage

souffrant actuellement d'un manque de débouchés. Didier Michel, président du SRBTP et administrateur du SNED ajoute : « À travers cet engagement, nous espérons pouvoir lancer une nouvelle dynamique de valorisation de ces déchets du BTP pour rendre le tri sur chantier et sur les plateformes de recyclage d'autant plus pertinent et performant. » Depuis plus de 35 ans, l'industrie cimentière française pratique une écologie industrielle et territoriale avec l'usage croissant de déchets comme combustibles alternatifs afin d'utiliser leur pouvoir énergétique. Alors qu'elle

parvient à un taux de substitution de 41% pour produire les 17,5 millions de tonnes annuelles de ciment (données 2016) nécessaires aux besoins de consommation, l'industrie s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de 50% à l'horizon 2025. Ce développement sera réalisé essentiellement par l'augmentation des flux de CSR et notamment de déchets de bois. Au-delà de la seule valorisation énergétique, les cimenteries offrent également aux déchets une valorisation matière puisque l'ensemble de la fraction minérale des déchets entre dans la composition du clinker et du ciment.



04

Chine



*L'industrie du recyclage doit profiter
de certains aléas comme l'arrêt
des importations de déchets
par la Chine pour se repenser
et atteindre des taux
de valorisation très élevés.*

Le recyclage des plastiques à la croisée des chemins

Association européenne des producteurs de plastiques, PlasticsEurope suit de près le recyclage des polymères. Elle publie depuis plus de 10 ans les chiffres de la production de déchets plastiques post-consommation en Europe et leur répartition par état membre + Suisse + Norvège, par type de traitement et secteur d'origine. À l'occasion de sa récente présentation des chiffres 2016 de la valorisation des déchets plastique en Europe et en France, l'association a livré son diagnostic sur la situation française, qualifiant de « peu réaliste » l'objectif de 100% des déchets plastiques recyclés à l'horizon 2025 fixé par le gouvernement français.

Presqu'en même temps, la fédération des recycleurs français Federec a souhaité contredire certaines « fake news » concernant l'impact de l'arrêt total des importations de déchets promulgué par la Chine au 1er janvier 2018.

Chacun dans son rôle, PlasticsEurope et Federec sont en tout cas d'accord sur le fait que les recycleurs français doivent repenser entièrement les conditions de valorisation des déchets plastiques et considérer la décision chinoise comme un bienfait, et non comme une catastrophe.



En Europe, la quantité de déchets plastiques collectés en 2016 a dépassé 27 millions de t, en progression de 5% par rapport à 2014, avec un taux de valorisation qui a atteint 72,7 % en 2016, contre 69,2 % en 2014. 7,4 millions de t soit 27,3 % des déchets ont été mis en décharge, soit 0,6 mt de moins qu'en 2014. Le taux de recyclage moyen est passé de 29,6 % en 2014 à 31,1 % deux ans plus part. Le taux de valorisation énergétique a atteint 41,6% (11,3 mt), une augmentation de 2,1 pts. Ces 10 dernières années, la quantité de déchets n'a augmenté que de 10%, du fait du ralentissement économique mais aussi de l'allègement des pièces plastiques. Les quantités mises en décharge ont diminué de 43 % alors que celles recyclées ou valorisées énergétiquement ont respectivement progressé de 79 et 61%.

Selon PlasticsEurope, l'interdiction de mise en décharge qui tend à se généraliser est très bénéfique. Les dix pays situés en haut du classement européen de la valorisation des déchets plastiques ont tous mis en place une réglementation limitant la mise en décharge. Tous valorisent plus de 90 % de leurs déchets, 5 d'entre eux atteignant même les 99 %. La valorisation énergétique contribue largement à cette valorisation quasi-complète.

La limitation de la mise en décharge profite également au développement du recyclage. Six de ces dix pays affichent un taux de recyclage supérieur à la moyenne européenne, soit plus de 31 %. En Europe le taux moyen de recyclage des emballages plastique est aujourd'hui de 40,8 %, soit environ 10% supérieur au taux de recyclage calculé pour l'ensemble des déchets plastiques.

Les quantités d'emballages plastiques recyclées en Europe ont progressé de 500 000 t entre 2014 et 2016. Sur 10 ans, ces quantités sont passées de 3,9 à 6,8 mt, soit une hausse de 74 %. Ces bons chiffres résultent d'une politique de collecte séparée de plus en plus répandue et bien organisée en Europe, avec des installations de tri perfor-

manentes. Sur la même période, le taux de mise en décharge a diminué de 53 % et la valorisation énergétique augmenté de 71 %. On note toutefois un ralentissement de la progression de la valorisation des emballages plastiques ces deux dernières années. Ceci s'explique notamment par la complexité de traitement de certains flux comme les bouteilles en PET opaques et autres contenants multicouches.

PlasticsEurope demande aux institutions européennes et nationales que la collecte séparée des emballages, dont ceux en plastiques, soit obligatoire dans tous les pays européens. Pour améliorer le recyclage de certains emballages, l'association a créé la plateforme Internet www.pcep.org pour ceux en polyoléfine et en PS.

La France a trié en 2016 3,4 mt de déchets plastiques qui ont été valorisés à 65,7 %. 21,4 % étant recyclés, 42,2 % valorisés énergétiquement et 34,3 % mis en décharge. Ceci traduit sur 10 ans une progression de seulement 9 % des tonnages de déchets. La mise en décharge a baissé de 20 % tandis que les quantités recyclées et valorisées énergétiquement ont progressé respectivement de 53 % et de 26 %. Il reste encore beaucoup à faire, notre pays n'étant que 15e du classement européen en terme de valorisation, et seulement 25e pour son taux de recyclage. Les 2/3 des déchets plastiques français proviennent d'emballages, le tiers restant venant du bâtiment, de l'automobile ou de l'électronique utilisant des produits à plus longue durée de vie. Le taux de recyclage des emballages en France (26,2 % en 2016) est très inférieur aux 40,9 % de la moyenne européenne. Ce score devrait cependant s'améliorer avec l'application de l'extension à tout le territoire des consignes de tri à tous les emballages plastiques. L'application effective du décret 5 Flux qui oblige les acteurs économiques à trier les déchets recyclables devrait également y contribuer à augmenter le tri des emballages industriels et commerciaux. C'est une nécessité si la France veut



atteindre l'objectif européen récemment négocié entre le Conseil et le Parlement européens de 50 % en 2025 et 55 % en 2030.

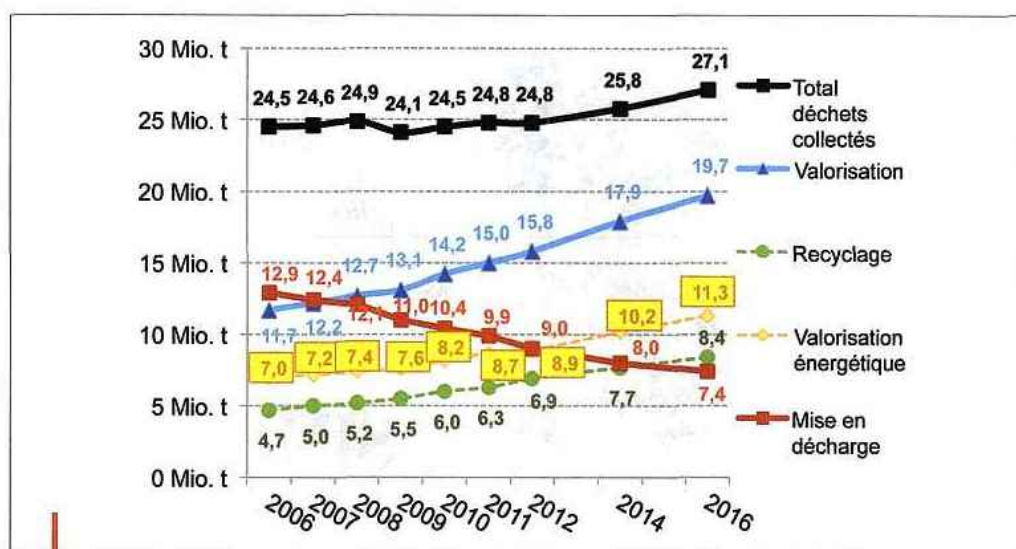
PlasticsEurope invite donc les industriels et politiques français à rester ambitieux, tout en étant réalistes. Les plastiques constituant une famille de matériaux très variés répondant à une multitude de besoins, leur recyclage, plus complexe que la valorisation énergétique, implique la construction d'une offre de matières recyclées à la fois quantitative et qualitative. Les récentes dispositions réglementaires visant à la réduction de la mise en décharge et à un meilleur tri des déchets plastiques doivent absolument être mises en œuvre. La conception des produits plastiques doit aussi mieux prendre en compte leur recyclabilité pour qu'ils soient plus aisément triés et recyclés. Cela ne doit par contre affecter ni leur fonctionnalité, ni leur impact environnemental sur l'ensemble de leur cycle de vie. Un soutien à l'investissement dans les nouvelles technologies de tri et de recyclage (mécanique et chimique) est aussi nécessaire. Plus la qualité des matières recyclées augmentera, plus elles pourront répondre à des besoins techniques plus nombreux. Il faudra aussi revoir certaines normes sectorielles qui excluent l'utilisation de plastiques recyclés, en les reformulant en termes de performance. De même l'utilisation de matières recyclées peut aussi être soutenue par des aides financières aux études et aux investissements des transformateurs (exemple ORPlast de l'ADEME) ou par une valorisation des bénéfices environnementaux du recyclage.

PlasticsEurope soutient les approches volontaristes des autorités pour faire progresser le recyclage en France. « Notre vision est bien de viser 100 % de valorisation des déchets plastique, comme c'est le cas dans certains pays, avec un taux de recyclage le plus important possible. À condition toutefois que les performances techniques des matières ainsi produites et les bénéfices environnementaux soient bien au rendez-vous ».



L'industrie du recyclage doit profiter de certains aléas comme l'arrêt des importations de déchets par la Chine pour se repenser et atteindre des taux de valorisation très élevés.

Le recyclage à la croisée des chemins



Évolution du traitement des déchets d'emballages plastiques entre 2006 et 2016.



CHINOISERIES

Suite à la décision du gouvernement chinois d'interdire au 1er janvier 2018 l'importation de certains types de déchets, il s'est dit tout et n'importe quoi. C'est pourquoi, la fédération Federec qui regroupe 1 300 entreprises de recyclage a souhaité rétablir certaines vérités. Tout d'abord, que les exportations ne concernent aucunement des « déchets », mais bien des Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), provenant d'un processus de collecte, tri et transformation. Autre précision utile, les quantités en cause ne représentent que de faibles pourcentages des déchets collectés. En 2016, la France a exporté vers la Chine 378 000 tonnes de MPiR papiers et cartons, soit 5 % des 7,2 millions de t collectées, et 98.000 tonnes de MPiR plastiques, soit 11 % des 920 000 t collectées.

De l'avis de Federec, la démarche chinoise brise toutefois la dynamique d'économie circulaire de la filière de recyclage des papiers-cartons qui permettait de restituer sous forme de MPiR des déchets d'emballage de produits importés de Chine. Par ailleurs, les tonnages exportés de France sont assez faibles en absolu, mais Federec note que décision chinoise a déstabilisé les cours des MPiR, avec des conséquences financières néfastes pour les entreprises. D'après les chiffres du Bureau international du recyclage (BIR), 7,3 millions de tonnes de MPiR plastiques sont importées chaque année en Chine, dont 2,6 en provenance d'Europe.

Selon Federec, cette nouvelle situation devrait pousser les filières à développer de nouvelles solutions de valorisations des déchets. « C'est une chance de transformer l'industrie classique de consommation de matières premières primaires en une industrie du 21ème siècle axée sur la consommation de MPiR.



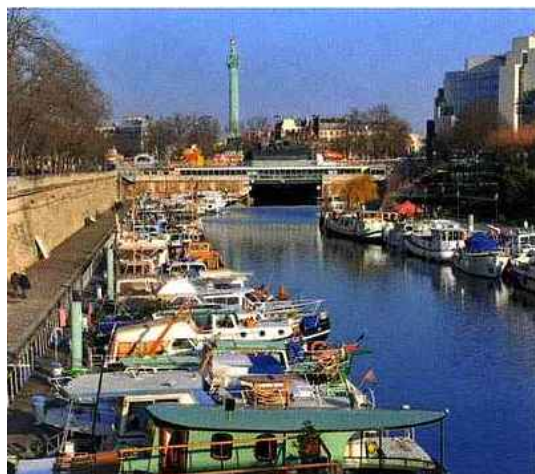
05

Charte d'Amélioration des Ports



La Charte d'Amélioration des Ports franciliens intègre le bruit

HAROPA – Ports de Paris, la Ville de Paris, les acteurs des filières BTP (UNICEM, Point P, Raboni) et produits valorisables (FNADE et FEDEREC), ont souhaité faire évoluer leurs pratiques pour préserver un environnement de qualité et permettre un développement durable de leurs activités en bord de voie d'eau. Le 5 décembre 2017, sur le port d'Issy-les-Moulineaux, ils ont signé une nouvelle Charte d'Amélioration des Ports (CAP), démarche de progrès pour une meilleure insertion des ports dans la ville.



La Charte d'Amélioration des Ports est issue de plusieurs démarches engagées sur les ports franciliens depuis de nombreuses années qui visent à faire progresser la performance environnementale et à améliorer le cadre de vie des riverains d'installations portuaires. Elle contribue ainsi au développement d'une logistique verte via l'utilisation du transport fluvial comme mode de transport vertueux et veille au maintien d'une vie urbaine de qualité.

Concrètement, deux catégories d'activités portuaires sont concernées :

- **les activités portuaires à caractère industriel**

La démarche s'effectue en partenariat avec les organisations

professionnelles et les entreprises présentes sur les ports qui s'engagent, à réaliser un **audit périodique** par un organisme indépendant sur les critères d'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la maîtrise des impacts environnementaux des activités et l'information régulière des publics concernés et à mettre en œuvre un plan d'action ;

- **les activités portuaires à caractère d'animation et de loisirs**

La démarche s'appuie sur une Charte des usagers élaborée et concertée avec les parties prenantes à l'échelle d'un ou de plusieurs ports. Elle a pour objectif de définir des bonnes pratiques afin d'assurer la tranquillité des riverains et un usage partagé qui soit bénéfique pour tous.

Dans le cadre de la Charte, HAROPA – Ports de Paris met en place des instances de dialogue, comme les Comités Locaux d'Information Portuaire (CLIP) qui permettent de restituer les résultats d'audits à l'ensemble des parties prenantes (riverains, associations...) ou les réunions du Conseil de la Charte sur les ports d'animation et de loisirs.

Pour en savoir plus :
www.haropaports.com





06

Ascometal



Retrouvez toutes les infos sur

ConstructionCayola.com

FERRAILLES / Federec s'inquiète

Federec, syndicat des recycleurs, s'inquiète de l'avenir de la filière des aciéries électriques française, consommatrices de ferrailles issues du recyclage. En effet, le tribunal de grande instance de Strasbourg a récemment rendu son verdict : c'est finalement le groupe sidérurgique suisse Schmolz + Bickenbach qui va reprendre les cinq sites du groupe français Ascometal.

Tous © DR



Une décision judiciaire qui met fin au redressement judiciaire du sidérurgiste spécialisé dans les aciers spéciaux en aciéries électriques. Les cinq usines situées à Dunkerque (Hauts-de-France), Saint-Etienne (Auvergne-Rhône-Alpes), Fos-Sur-Mer (Provence-Alpes-Côtes d'Azur), Custines et Hagondange (Grand-Est),

Ascometal vont donc continuer à utiliser leur mode de production très consommateur de matières premières issues du recyclage, ce dont se félicite Federec, le syndicat des recycleurs. Cependant ce dernier s'inquiète de l'avenir d'autres activités du groupe, notamment de l'aciérie Ascoval, détenue à 60% par Ascometal et à 40% par Vallourec. « Schmolz + Bickenbach s'est seulement engagé à fournir de l'activité à cette usine pendant deux ans. Elle doit toujours trouver un repreneur », note le syndicat. Par ailleurs, Federec indique que le Suisse a annoncé qu'il prévoyait la fermeture d'ici quelques années de certains des sites repris. « Ces décisions pourraient engendrer la fermeture de marchés nationaux pour les ferrailles collectées en France », s'alarme Federec. Il est vrai que la production des aciéries électriques recule en Europe depuis sept ans, malgré les bénéfices de cette méthode de production concernant le recyclage des ferrailles.

Un paradoxe pointé par Federec qui conclut en indiquant l'importance stratégique que va prendre l'acier dans le développement des énergies renouvelables : « Par exemple, le marché de l'éolien va exiger d'ici à 2050 près de trois fois plus que la production actuelle d'acier mondiale. Pour que cette croissance ne soit pas synonyme d'épuisement des ressources naturelles, il est nécessaire d'optimiser la mobilisation et la consommation des métaux issus des déchets », conclut Federec.



07

FEDEREC Autres
(interviews...)



Les recycleurs démarrent l'année 2018 « sur la lancée de 2017 »



A la veille de la présentation, par le gouvernement, de la feuille de route pour l'économie circulaire, les recycleurs appellent de leurs vœux la mise en œuvre d'un « vrai plan de développement de l'économie circulaire » en France. Une impérieuse nécessité selon eux dans un contexte où l'activité du secteur tend à s'améliorer.

Alors que leur actualité est particulièrement chargée en ce moment – avec la décision chinoise de restreindre l'importation de certains déchets, le lancement de la feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire, etc. –, les recycleurs affirment, par la voix de Federec (la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage), avoir réalisé un premier trimestre 2018 « sur la lancée de 2017 », pour reprendre l'expression de Jean-Philippe Carpentier, son président.

« 2017 a été une bonne année pour le secteur du recyclage, une année de rebond, si l'on compare la conjoncture actuelle à celle qui perdurait depuis mai 2014 avec notamment la chute brutale du prix du pétrole », commente Jean-Philippe Carpentier. Effets du « dossier chinois » mis à part, toutes les filières du recyclage se portent bien en ce début d'année 2018 : métaux, ferraille, plastiques, papier-carton, etc. « L'économie générale est elle-même repartie, de même que la consommation, ce qui a permis de restructurer le secteur », analyse le président de Federec. Et d'ajouter : « L'année 2017 est loin d'être exceptionnelle, mais elle est remarquable. »

La Chine, « une opportunité »

Si le chiffre d'affaires des recycleurs ne devraient pas progresser de façon significative en 2018 par rapport à 2017 (8,2 milliards d'euros), en revanche, « les marges se sont reconstituées », indique Jean-Philippe Carpentier. « Par conséquent, les résultats actuels devraient compenser les pertes subies en 2014, 2015 et, dans une moindre mesure, en 2016 », avance-t-il.

Si la conjoncture économique s'améliore donc, plusieurs dossiers grèvent encore d'incertitudes l'activité des recycleurs. Parmi ces dossiers, les mesures chinoises visant à importer des déchets de meilleure qualité constituent en réalité, selon le responsable, « une opportunité », car « si les standards progressent, nous devons moderniser nos usines et nous créons ainsi de la valeur ajoutée en Europe. » Et Jean-Philippe

www.environnement-magazine.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Carpentier de rappeler : « Il ne faut pas oublier que la Chine reste la première « usine du monde » et qu'elle aura donc toujours besoin d'importer des matières premières, quelles soient fossiles ou recyclées. »

« Mettre en œuvre un vrai plan de développement de l'économie circulaire en France »

Enfin, à l'heure où le gouvernement doit dévoiler sa feuille de route pour l'économie circulaire, Federec rappelle l'importance, pour la France, de mettre en œuvre « un vrai plan de développement de l'économie circulaire » avec « une vision claire et précise », « ce que je ne perçois pas pour le moment... », fait savoir Jean-Philippe Carpentier.

Et le président de Federec d'insister sur les efforts qu'il reste à mener sur l'éco-conception des produits, la collecte des déchets et la création d'un marché de la demande en aval du recyclage. « Si ces conditions sont réunies, le secteur du recyclage se développera de façon optimale et continuera à investir, comme il le fait aujourd'hui à hauteur de 500 millions d'euros par an environ », conclut Jean-Philippe Carpentier.



« Nous attendons un vrai plan de développement de l'économie circulaire »



Acteurs incontournables de l'économie circulaire, les recycleurs appellent de leurs vœux un plan de développement de la filière digne de ce nom en France. Une revendication destinée au gouvernement, à l'heure où celui-ci doit dévoiler sa feuille de route pour l'économie circulaire. Rencontre avec Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec).

Quel constat dressez-vous de la première Journée mondiale du recyclage qui s'est tenue le 18 mars dernier ?

Nous sommes ravis d'avoir pu soutenir l'initiative du Bureau International du Recyclage (BIR) au niveau de la France. C'était une première mondiale dont l'objectif était de mobiliser les leaders mondiaux, les professionnels, les experts ainsi que les initiatives citoyennes afin d'adopter un nouveau regard sur les déchets. En effet, le déchet d'aujourd'hui constitue la ressource de demain.

Il n'est pas toujours facile de parler de recyclage en dehors des grands sujets d'actualité que sont, par exemple, la pollution des océans par les plastiques ou la présence de perturbateurs endocriniens dans les emballages. Or, il est aussi important pour nous de parler du recyclage de manière positive. Par exemple, le secteur du recyclage, c'est 1,6 million d'emplois dans le monde, dont 26 750 emplois non-délocalisables en France, et une contribution annuelle au PIB mondial estimée à plus de 400 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

Comment s'est passée l'année 2017 pour les recycleurs ?

L'année 2017 a été satisfaisante pour le secteur du recyclage, qu'elles que soient les filières (métaux ferreux et non-ferreux, plastiques, papiers-cartons, etc.). Il était temps car le secteur a beaucoup souffert depuis mai 2014, date à laquelle le prix du pétrole a brutalement chuté. 2017 a été pour nous une année de rebond, à l'instar d'ailleurs de ce qui s'est produit dans l'économie générale, avec notamment une consommation qui repart à la hausse – il y a eu plus de demande de matières premières issues du recyclage en 2017 qu'en 2016 – et un prix du pétrole qui s'est stabilisé.

Le chiffre d'affaires des recycleurs n'a pas progressé de façon significative en 2017, en se maintenant toujours autour des 8,2 milliards d'euros environ, mais les marges des entreprises se sont reconstituées. Les résultats actuels devraient donc compenser les pertes subies en 2014, 2015 et, dans une moindre mesure, en 2016. En outre, le premier trimestre 2018 est dans la continuité de l'exercice 2017, ce qui nous rend optimistes pour cette année.

Comment interprétez-vous la décision de la Chine de contraindre l'importation de certaines matières premières recyclées ?

Nous suivons très attentivement ce qui se passe en Chine, au sujet notamment des standards de matières premières recyclées que nous pouvons y exporter. Pour nous, cette décision, qui concerne surtout les films plastiques et le papier-carton, a d'abord été un risque à court terme. Elle a déstabilisé le cours des matières

www.environnement-magazine.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

premières issues du recyclage au niveau mondial. Cela dit, il ne faut pas oublier que la Chine reste la première « usine du monde ». Par conséquent, elle a et aura toujours besoin d'importer des matières premières, qu'elles soient fossiles ou recyclées, pour alimenter ses propres usines et fabriquer des produits qu'elle exporte dans le monde entier.

La question est donc plutôt de savoir avec quelle qualité de matériaux les Chinois souhaitent désormais travailler. En réalité, leur décision représente pour nous une opportunité parce que nous devons dès lors moderniser nos usines et que, par conséquent, la valeur ajoutée sera créée en Europe. Autrement dit, la situation chinoise nous enjoint à investir pour améliorer notre outil industriel.

Quelles sont vos attentes en matière de politiques publiques pour encourager l'économie circulaire ?

Nous attendons une vision claire et précise de la part du gouvernement. Il y a actuellement beaucoup de communication – autour du recyclage des plastiques ou de la consigne, par exemple –, mais nous avons encore du mal à voir quels sont les objectifs poursuivis et quels seraient les moyens que l'on mettrait en œuvre pour les atteindre. Qu'attend-on de l'économie circulaire ? C'est cela la question primordiale à se poser. Or, nous avons l'impression que le problème est pris à l'envers : on pense d'abord aux moyens avant de réfléchir aux objectifs.

L'instauration de la consigne, par exemple, n'est pas une mauvaise idée en soi. Mais avant de la mettre en place, il est nécessaire de bien en mesurer tous les effets positifs et négatifs. Il ne faudrait pas, en effet, casser le dispositif mis en place depuis 1995 et qui a notamment nécessité de lourds investissements dans des centres de tri et de recyclage. Est-ce que l'on veut maintenir et développer une industrie du recyclage en France ? Plus que des « mesurètes », nous attendons un vrai plan de développement de l'économie circulaire.

Quel serait ce plan selon vous ?

Pour nous, ce plan se décline en quatre volets : l'éco-conception des produits, la collecte des déchets, leur recyclage et, en aval de la chaîne, la création d'un marché de la demande de matières premières issues du recyclage. Concernant l'éco-conception, nous avançons depuis quelques années une proposition, qui malheureusement n'est toujours pas prise en compte aujourd'hui, à savoir la création d'un Centre d'Expertise du Recyclage qui regrouperait tous les acteurs concernés. La difficulté qui se pose est qu'il faut arriver à fédérer l'ensemble des acteurs. D'ailleurs, si la feuille de route pour l'économie circulaire du gouvernement devait avoir un seul objectif, ce serait précisément d'encourager le travail collaboratif, plutôt que de chercher à opposer les uns aux autres.

Concernant la collecte, nous disposons aujourd'hui de tous les moyens nécessaires et efficaces en France pour la développer. A commencer par la loi, et notamment le décret « 5 flux », qu'il faudrait déjà appliquer. Parallèlement à ces initiatives en amont de la filière, il faut aussi créer un marché de la demande et des débouchés pour les matières premières recyclées en aval, grâce notamment à une politique incitative. Nous nous sommes trop souciés jusqu'à présent de l'amont et pas suffisamment de l'aval. Il faut que le gouvernement soit volontariste sur ce sujet.

Dès lors, si toutes ces conditions sont réunies, le secteur du recyclage pourra se développer de façon optimale et continuer à investir, comme il le fait aujourd'hui à hauteur de 500 millions d'euros par an environ. Malheureusement, il n'est pas toujours facile pour nous de nous faire entendre.

Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec). /
Crédit : DR.

Newsletter Environnement Magazine

ENVIRONNEMENT
magazine **fr**

11 avril 2018



« Nous attendons un vrai plan de développement de l'économie circulaire »

Acteurs incontournables de l'économie circulaire, les recycleurs appellent de leurs vœux un plan de développement de la filière digne de ce nom en France.



La filière du recyclage se professionnalise

Depuis 2010, Sandra Rossi, chef d'entreprise vaclusienne, préside le syndicat Sud-Méditerranée de la FEDEREC, la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage. Au cœur de l'économie circulaire, cette filière a su s'adapter aux nouvelles législations et à de nouveaux marchés

En quelques mots, qu'est-ce représente la FEDEREC ?

Elle a été créée en 1945 et fédère 1 250 établissements, de la TPE au grand groupe. Elle est structurée en filières et huit syndicats régionaux, dont le syndicat du Sud-Méditerranée qui correspond géographiquement à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi nos missions : promouvoir la filière du recyclage, représenter les professionnels du secteur ou accompagner nos adhérents par le biais d'une expertise et d'une assistance personnalisée dans les domaines aussi variés que le dialogue social, la veille réglementaire, la fiscalité, la certification et la labellisation, ou encore la sécurité et le transport.

Quand on pense recyclage, on pense aux métaux ou au papier. Quelles sont les autres filières représentées ?

FEDEREC compte 13 filières. Elles couvrent l'ensemble des produits et des secteurs : BTP, verre (CYCLEM), déconstruction automobile, palette et bois, métal et métaux non ferreux, papiers cartons, plastiques, plumes et duvets, textiles, solvants et aussi les déchets organiques ainsi que les CSR (Combustibles solides de récupération) destinés à la production énergétique. Une nouvelle filière a vu le jour en 2017, la DEEE, «Déchets d'équipements électriques et électroniques».

En 2016, 102 millions de tonnes de matières ont été récoltées, ce qui représente un chiffre d'affaire de 8,2 milliards d'euros et 26 750 emplois, dont 87% de CDI. Le recyclage c'est aussi 22,5 millions de tonnes de CO² évités, soit 100% des émissions annuelles du transport aérien français. Nous sommes des producteurs de matières propres et économes en énergie, avec



l'équivalent de 18 réacteurs nucléaires.

Au niveau régional, qu'est-ce qui caractérise la profession ?

Elle est constituée de petites structures, et d'entreprises de rang national. Au niveau de la FEDEREC Sud-Méditerranée, nous regroupons une centaine d'adhérents et nous sommes aux côtés de nos membres s'ils ont besoin d'informations ou de conseils en matière de législation, qui évolue régulièrement. Le monde évolue et l'adaptation au changement constitue une qualité que le recyclage doit faire sienne. Le recyclage est un véritable levier industriel et

«Mieux se faire connaître des autres professionnels et du grand public»

stratégique pour la croissance française et européenne. La filière se professionnalise toujours plus. Elle se modernise aussi.

Quels sont les temps forts de la FEDEREC Sud-Méditerranée ?

Chaque année, la FEDEREC édite son observatoire des statistiques qui rassemble les

chiffres de la profession. Cet observatoire nous permet de disposer d'un regard comparatif sur les données régionales. Ces éléments nous permettent notamment de nouer un dialogue constructif avec les pouvoirs publics pour favoriser l'économie circulaire. Enfin, en juin, le syndicat Sud-Méditerranée sera à l'honneur en organisant l'assemblée générale nationale, à La Seyne-sur-Mer. Ce sera l'occasion de nous rencontrer, d'échanger mais aussi de mieux se faire connaître des autres professionnels et du grand public.

**Propos recueillis
par MP**



Industrie

La filière du recyclage se professionnalise

Depuis 2010, Sandra Rossi, chef d'entreprise vauclusienne, préside le syndicat Sud-Méditerranée de la FEDEREC, la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage. Au cœur de l'économie circulaire, cette filière a su s'adapter aux nouvelles législations et à de nouveaux marchés

En quelques mots, qu'est-ce que représente la FEDEREC ?

Elle a été créée en 1945 et fédère 1 250 établissements, de la TPE au grand groupe. Elle est structurée en filières et huit syndicats régionaux, dont le syndicat du Sud-Méditerranée qui correspond géographiquement à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi nos missions : promouvoir la filière du recyclage, représenter les professionnels du secteur ou accompagner nos adhérents par le biais d'une expertise et d'une assistance personnalisée dans les domaines aussi variés que le dialogue social, la veille réglementaire, la fiscalité, la certification et la labellisation, ou encore la sécurité et le transport.

Quand on pense recyclage, on pense aux métaux ou au papier. Quelles sont les autres filières représentées ? FEDEREC compte 13 filières. Elles couvrent l'ensemble des produits et des secteurs : BTP, verre (CYCLEM), déconstruction automobile, palette et bois, métal et métaux non ferreux, papiers cartons, plastiques, plumes et duvets, textiles, solvants et aussi les déchets organiques ainsi que les CSR (Combustibles solides de récupération) destinés à la production énergétique. Une nouvelle filière a vu le jour en 2017, la DEEE, «Déchets d'équipements électriques et électroniques».



«Mieux se faire connaître des autres professionnels et du grand public»

En 2016, 102 millions de tonnes de matières ont été récoltées, ce qui représente un chiffre d'affaire de 8,2 milliards d'euros et 26 750 emplois, dont 87% de CDI. Le recyclage c'est aussi 22,5 millions de tonnes de CO2 évitées, soit 100% des émissions annuelles du transport aérien français.

Nous sommes des producteurs de matières propres et économes en énergie, avec l'équivalent de 18 réacteurs nucléaires.

Au niveau régional, qu'est-ce qui caractérise la profession ?

Elle est constituée de petites structures, et d'entreprises

de rang national. Au niveau de la FEDEREC Sud-Méditerranée, nous regroupons une centaine d'adhérents et nous sommes aux côtés de nos membres s'ils ont besoin d'informations ou de conseils en matière de législation, qui évolue régulièrement. Le monde évolue et l'adaptation au changement constitue une qualité que le recyclage doit faire sienne. Le recyclage est un véritable levier industriel et stratégique pour la croissance française et européenne. La filière se professionnalise toujours plus. Elle se modernise aussi.

Quels sont les temps forts de la FEDEREC Sud-Méditerranée ?

Chaque année, la FEDEREC édite son observatoire des statistiques qui rassemble les chiffres de la profession. Cet observatoire nous permet de disposer d'un regard comparatif sur les données régionales. Ces éléments nous permettent notamment de nouer un dialogue constructif avec les pouvoirs publics pour favoriser l'économie circulaire. Enfin, en juin, le syndicat Sud-Méditerranée sera à l'honneur en organisant l'assemblée générale nationale, à La Seyne-sur-Mer. Ce sera l'occasion de nous rencontrer, d'échanger mais aussi de mieux se faire connaître des autres professionnels et du grand public. Propos recueillis par MP



Déchets plastiques en mer : Federec expert

S'il fallait classer par ordre de « *dangerosité* » les périls qui menacent notre planète, il ne fait pas de doute que les déchets plastiques présents dans les mers et les océans ne seraient pas loin du peloton de tête. Selon Expédition Med, plus de 6 milliards de tonnes de déchets plastiques, provenant pour l'essentiel de la terre, se sont accumulées dans les mers et les océans depuis 1950 et que 20 millions de tonnes viennent conforter ce sinistre stock chaque année. Le péril est devenu si évident que l'on se mobilise de ci, de là en se posant la question de savoir s'il n'est pas déjà trop tard. Non, répondent conjointement Expédition Med et Federec qui s'associent dans une opération à la fois conjointe et intelligente, puisqu'il ne s'agira pas seulement de « *constater les dégâts* » ou de nettoyer les manifestations de ceux qui ont déjà été commis. Il s'agira, et la Côte méditerranéenne est, en 2018, le champ d'exploration, d'identifier les sources d'émission, de quantifier les déchets et de tenter de mettre en place des solutions « *durables* ». C'est ici qu'intervient Federec. La majorité des déchets rejetés par la mer est potentiellement recyclable. Si tous les ans, nombreuses sont les bonnes volontés qui participent aux opérations de nettoyage des plages, le fruit de leur ramassage – des

milliers de tonnes – finit en enfouissement ou est, comme l'on dit pudiquement, valorisé énergétiquement. Ceci représente une perte considérable de matières premières qui échappent au recyclage. Ces déchets « *plastiques marins* » peuvent-ils être triés et sont-ils éventuellement recyclables ? C'est la question à laquelle vont tenter de répondre les experts de Federec, membres de Federec Plastiques pour la plupart, on s'en serait douté.

Collecter d'abord

Un certain nombre de points de collecte « *significatifs* » a été identifié entre Nice et Sète. Des entreprises de recyclage, locales et nationales, ont été sollicitées pour participer à la collecte, qui a débuté à la mi-mars et s'étendra jusqu'à la fin mai, en mettant à disposition des bennes durant cette période. Une fois collectés, ces déchets seront amenés sur chantier et soumis à une caractérisation suivant un protocole les classant dans un premier temps en fonction de leur taille puis en fonction de leur origine. Dix catégories d'origine ont été déterminées : consommation courante, emballages alimentaires, hygiène et santé, activités maritimes, tabagisme, BTP, travaux publics,

industrie, agriculture, etc.). Une fois identifiée chaque catégorie, on devra déterminer si ces déchets sont susceptibles d'être recyclés.

La pédagogie à la clé

Grâce à l'ensemble de ces données, un rapport sera élaboré qui devrait déboucher sur

la réalisation d'une exposition à visée pédagogique retraçant la menace que constituent les déchets abandonnés à la mer et proposant des solutions visant à limiter, voire à éradiquer cette forme de pollution. Cette exposition baptisée « *Méditerranée Plastifiée* » proposera un ensemble de solutions juridiques, techniques,

industrielles mais également citoyennes pour tenter de limiter ce fléau. Cette exposition sera présentée en collaboration avec Federec, dans le cadre de Pollutec qui se déroulera à Lyon au mois de novembre 2018 et deviendra exposition itinérante qui sillonnera le territoire du bassin versant Méditerranée.



Les « Nocturnes Federec » : pour y voir plus clair

La prochaine se déroulera le 18 avril prochain, à l'Amphi Pereire. Le grand invité : Guillaume Pitron. Il est l'auteur d'un ouvrage passionnant intitulé « *La Guerre des métaux rares - La Face cachée de la transition énergétique et numérique* », un ouvrage iconoclaste dans lequel il décortique les conséquences pas toujours « dorées » de la transition énergétique

que l'on nous brandit au nez pour sauver la planète. À ses côtés, deux spécialistes du recyclage des DEEE où se dissimulent des matières qui pourraient peut-être faire que cette transition soit plus « douce », Christian Brabant, directeur général d'ESR qui regroupe les activités de collecte et de recyclage d'Eco-systèmes pour les DEEE ménagers et de Recyclum pour

les DEEE professionnels, les lampes et les petits extincteurs et Jean-Pierre Parisi qui préside la Branche DEEE de Federec. En grand arbitre, Jean-Philippe Carpentier, président de Federec. De 19h à 20h30. Ne pas omettre d'adresser la confirmation de votre présence avant le 16 avril à l'adresse suivante : carina.orrut@federec.com



Déchets du BTP

Une filière en construction

Près de 230 millions de tonnes annuelles sont générées par l'activité du BTP en France, l'essentiel de ce tonnage étant constitué de déchets inertes. Il reste que le traditionnel comblement de carrières ne peut suffire, l'évolution réglementaire allant dans le sens de la transition énergétique, l'évitement du gaspillage, le développement de la collecte et du recyclage.

Sur le terrain, des entreprises de toutes tailles sont mobilisées ; à l'échelle nationale, des stratégies se mettent en place avec les grandes fédérations et syndicats, afin de lutter contre les sites illégaux, multiplier le nombre de déchetteries professionnelles pour pallier le manque évident, soulager d'autant, les déchetteries publiques, et ainsi, construire l'avenir...

Près de 230 Mt de déchets sont produites par les entreprises du BTP en France, dont 185 Mt au titre des travaux publics, et ce chaque année. Colossal... Mais, 80 % de ces tonnages sont inertes, à savoir des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique (les 20 % restants relèvent des déchets non inertes non dangereux et des déchets dangereux). Une baisse des tonnages a été constatée (de l'ordre de 10 %). Elle est à mettre en relation avec la baisse d'activité enregistrée sur la même période (- 12 % d'après les chiffres de l'Insee).

Les déchets inertes sont le plus souvent (60 % environ en 2014/2015, contre un peu moins de 50 % en 2008), transférés dès la sortie de chantier, vers d'autres chantiers où ils sont réutilisés, ou bien vers des structures dédiées au recyclage matière ou au comblement de carrières. Près de la moitié des déchets non dangereux du BTP sont en mélange, c'est-à-dire non triés sur le chantier ; ils pourront l'être soit à l'atelier, soit sur une installa-

tion spécifique. Les déchets dangereux, quant à eux, suivent les filières classiques de traitement pour ce type de déchets.

2015 : un tournant législatif

La loi dite LTECV rassemble divers objectifs concernant les déchets du BTP, qui ne sont pas nouveaux puisqu'ils reprennent le taux de 70 % de valorisation des déchets non dangereux du BTP de la directive-cadre de 2008, et celui de la stabilisation de la production de déchets incluse dans le Plan National de Prévention, qui vise une réduction de la quantité de déchets non dangereux mis en décharge (- 30 % à horizon 2020 et -50 % à horizon 2025, par rapport à 2010).

Parmi les dispositions de cette loi, il en est une au moins qui a retenu l'attention : elle concerne les obligations de moyens

et de résultats fixés à l'État et aux collectivités territoriales pour ce qui concerne les travaux routiers, afin de les rendre exemplaires en termes de commande publique. Trois types d'obligations en découlent :

- 70 % de valorisation matière pour les déchets non dangereux (dont inertes) du BTP à horizon 2020.
- Faire en sorte que l'essentiel des déchets produits sur leurs chantiers routiers est réemployé ou orienté vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière.
- Inscrire dans les appels d'offres publiés pour la construction ou l'entretien routier qu'il faudra donner priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets, avec une obligation de justification annuelle.



80 % des tonnages de déchets produits par les entreprises du BTP sont inertes.



On se souvient aussi de l'article 93 de cette même LTECV tant il a fait de bruit dans les milieux concernés : il introduit l'obligation pour les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels de s'organiser pour reprendre des déchets issus de ceux-ci. S'il a été déterminé que les assujettis peuvent mutualiser cette activité de reprise sur un site commun afin de massifier les flux et participer par ce biais à la rentabilité de l'activité de reprise, ils ont commencé par se cabrer tant ils ont mal vécu cette contrainte nouvelle...

Il est par ailleurs précisé que les distributeurs concernés doivent engager « une concertation avec les collectivités compétentes sur l'organisation de cette reprise », l'idée étant que les déchetteries publiques n'acceptent plus aussi facilement que par le passé ces déchets de professionnels, mais aussi d'éviter une sorte de déferlante en des lieux qui ne sont pas nécessairement organisés pour ce faire. Ce message semblait d'ailleurs n'avoir pas été bien compris de tout le monde, encore tout récemment, ce qui n'a pas manqué d'être relevé par l'association Amorce (représentant les collectivités locales), à plusieurs reprises depuis 2017, date à laquelle l'obligation de s'être organisé, entrain en vigueur.

Pour compléter le dispositif et aussi éviter les inévitables dérives possibles, il est prévu d'intensifier la lutte contre les sites illégaux de tri et de traitement de ces déchets, et celle contre les trafics associés...

Dans la continuité de la LTECV...

L'État a mis en place un instrument de droit souple, les « Engagements pour la croissance verte », sur le modèle des « Green Deals » néerlandais. Dans le secteur des déchets du BTP, deux premiers ECV ont été signés (avril 2016). L'un est relatif à la valorisation et le recyclage des déchets inertes du BTP, il engage l'Union

La loi NOTRe

Dans un registre complémentaire, la loi dite loi NOTRe du 7 août 2015, a introduit des évolutions en matière de planification « déchets », avec notamment le passage à une échelle unique régionale et un plan unique pour tous les déchets qui faisaient jusqu'à présent l'objet d'un plan dédié (déchets dangereux, déchets non dangereux, déchets du BTP).

Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction, l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) et le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE). Le second touche au recyclage des déchets de plâtre ; signé avec le Syndicat National des Industries du Plâtre (SNIP) et trois industriels (Placoplatre, Knauf et Siniat).

Ces deux engagements visent des objectifs précis :

- Augmenter de 50 % la quantité de granulats et matériaux recyclés à l'horizon 2020 par rapport à 2014 (passer de 20 à 30 Mt) et développer la valorisation de la fraction non recyclable des déchets inertes en réaménagement de carrières, pour le premier.
- Recycler 250 000 t de déchets de plâtre à l'horizon 2020 (contre 66 000 t en 2014) pour le second.

Les sites illégaux : une plaie pour les pros

Aucune traçabilité n'existe pour environ 49 Mt de déchets inertes issus du BTP qui s'évaporent des circuits connus, hors de tous champs de contrôle par voie de conséquence ; 600 sites légaux sur environ 1 200 sites ISDI. Des constats alarmants dont le milieu professionnel travaillant dans les règles de l'art se plaint, évidemment, puisque cette situation que personne n'ignore engendre des distorsions de concurrence inacceptables.

Face au développement des sites illicites, dépôts sauvages et autres plateformes non autorisées, quatre grandes formations montent au créneau, et élargissent

ensemble le périmètre d'action possible aux carrières, centrales à béton, installations de stockage de déchets inertes et aux plateformes de transit, tri, préparation au recyclage de déchets inertes : l'UNED, le SNED, le SNEFID et le SR BTP ont signé une convention qui établit des règles d'information et, le cas échéant, des actions de lutte, solidaires dans cette démarche de lutte contre les effets pervers engendrés par ces pratiques déloyales. Ceci étant couplé avec un travail simultané, « sur l'acceptabilité de nos installations en faisant passer des messages utiles pour limiter les effets NIMBY sur les territoires sur lesquels nous sommes ou souhaitons nous implanter en mettant l'accent sur la différence existante, entre une installation autorisée et un site qui ne l'est pas ».

Pour ces professionnels, la conjoncture n'est déjà pas facile ; et donc, il n'est pas normal de voir des sites illégaux prospérer alors que les sites légaux sont parfois à la peine. Il faut alors lutter partout contre cette concurrence déloyale : des déchets qui partent à moindre coût dans ces filières illégales pénalisent les entreprises travaillant dans les règles de l'art et en respectant le contexte réglementaire, mais en outre, il est bon de rappeler qu'un site illicite coûte cher à la collectivité lorsqu'il faut réparer les dégâts... sans compter que, dès lors que certains font n'importe quoi, cela rejailit sur l'ensemble des métiers, comme d'habitude... Si la tâche est lourde, des outils existent pour mettre en œuvre de bonnes pratiques : un livre blanc édité par le SR BTP, le logiciel Ivestigo (pour la gestion



des déchets), le label QualiRecycle BTP (un référentiel d'excellence professionnelle) constitue de bonnes bases pour aller de l'avant.

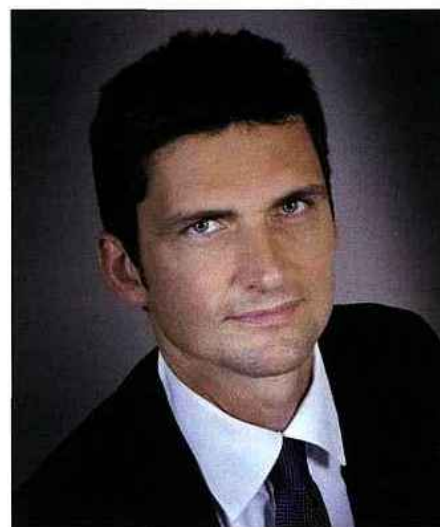
Sur le terrain, on bâtit

L'évolution de la réglementation, les collectivités locales qui peu à peu interdisent l'accès des déchets du BTP dans leurs déchetteries publiques incitent les entreprises qui se consacrent aux déchets à installer des déchetteries pour les professionnels, étant entendu que les recycleurs, dont certains ont pris les devants depuis bien longtemps, ont installé de véritables unités industrielles...

Ce n'est pas l'entreprise Brangeon, implantée sur les départements 49, 85, 79, 44 et 35, qui dirait le contraire : la PME a toujours été proche du secteur TP de par son activité historique de transport, depuis 100 ans, puis par son activité de gestion de centre de stockage, depuis plus de 20 ans. Aussi, afin d'apporter un service sur mesure, une équipe dédiée aux besoins du BTP accompagne toujours le client pour mettre en place l'organisation de la fin de chantier et par conséquent l'enlèvement et le traitement des déchets. « Nous travaillons en partenariat et parfois la collaboration est initiée dès la phase de l'étude, avec le chef de chantier », se réjouit Anne-Sophie Barbeau, Responsable communication du groupe : à ce jour, l'entreprise, qui capte environ 100 000 t de déchets par an sur les 6 départements, assure gérer les déchets de 200 chantiers, orchestrés par des TPE ou de grandes entreprises.

« Concernant la répartition des déchets de chantier que nous gérons, 20 % sont des inertes, dont 50 % valorisés. Sur les déchets de chantiers, nous garantissons au minimum 70 % de valorisation matière à nos clients. Notre gestion de leurs déchets leur permet d'obtenir les certifications environnementales liées au bâtiment telles que HQE, Breeam, Lead, Charte verte... qui exigent une valorisation des déchets entre 70 % et 90 % », complète Julie Bagnasco, Responsable activité déchets de chantier du groupe, qui indique par ailleurs que l'entreprise « dispose d'un réseau de 18 déchetteries professionnelles assurant un bon maillage territorial pour les professionnels ayant recours à nos services » : sept dans le Maine et Loire (à Beaupréau, Cholet, Montjean-sur-Loire, Montilliers, Tiercé, les deux dernières étant installées à Angers, depuis février 2018, pour la première, à l'est de la ville, tandis que la seconde, située à l'ouest ouvrira ses portes, en mai 2018), trois en Loire Atlantique (Ancenis, Clisson, et Nantes, deux en Vendée à La Roche-sur-Yon et Les Herbiers, deux dans les Deux Sèvres (Thouars et Bressuire), deux en Gironde (Bordeaux et Sainte-Eulalie) une en Ille et Vilaine (Rennes) et une dans la Loire (Vougy).

« Les politiques locales évoluent, nos clients manquent souvent de place, alors que les déchetteries publiques ferment peu à peu leurs portes aux déchets des entreprises [...]. Notre force de frappe tient largement notre savoir-faire historique dans les Pays de la Loire, dans la réactivité dont fait preuve notre entreprise à l'échelle du territoire, mais aussi dans



Erwan Le Meur, président de la branche BTP de Federec.

la qualité des prestations proposées, la sécurité optimisée sur nos sites ce qui séduit nos clients, l'ensemble étant couplé à des équipes que nous formons spécifiquement à la problématique des déchets du BTP», poursuit Anne-Sophie Barbeau : « nous mettons en place également des outils tels que monespacebrangeon.fr qui permettent aux chefs de chantier de gérer et quantifier l'ensemble des flux qu'ils ont à gérer ». Le groupe n'hésitant pas à innover : ainsi « il a signé la création de la Cycl'eau Station®, mise à disposition sur les chantiers pour recevoir les effluents de béton. Cette station assure la décantation du béton de chantier et sépare les résidus de béton de l'eau de décantation, ce qui favorise une valorisation de ce dernier, de manière plus optimale », conclut Julie Bagnasco.

Chez Paprec, qui a pris position sur ce marché depuis 10 ans, installer des équipements dédiés, régulièrement modernisés, en région parisienne, toulousaine et marseillaise (pour un total de 500 000 t captées par an), deux axes majeurs animent la stratégie de l'entreprise. « Nous travaillons beaucoup sur la partie collecte sur chantiers des déchets BTP partout en France, et organisons un véritable accompagnement des distributeurs

La directive cadre

La directive-cadre du 19 novembre 2008 avait, quant à elle, introduit la possibilité pour certains déchets de cesser d'en être, dès lors qu'ils ont subi une opération de valorisation ou de recyclage et s'ils répondent à des critères spécifiques qui peuvent être définis au niveau de l'UE ou par les États membres, au cas par cas. Un décret du 30 avril 2012 a fixé les modalités d'application du régime de sortie de statut de déchets.



Les PME s'impliquent aussi

Ce scénario a parfaitement bien fonctionné à la grande satisfaction de la Secaf Chamfray, entreprise familiale créée en avril 1994, adhérente du Snefid, employant 32 personnes, collectant notamment huit déchetteries publiques. Elle a installé sur son site, sa propre déchetterie professionnelle en 2014/2015, laquelle s'ajoute aux activités historiques de la société, dès lors que Roanne Agglomération a annoncé sa décision de fermer l'accès de ses déchetteries publiques aux artisans à compter de janvier 2017. L'entreprise (certifiée ISO 14001, labellisée Lucie) a ainsi pu « organiser la prise en charge à venir de ces déchets, composés de bétons, verre plat, métaux, bois, plâtres et placo, terres et gravats, déchets amiantés et autres gravats plâtrés en mélange, sans que cela ne pose de problème avec le voisinage, au contraire », confirme la dirigeante, Sandrine Chamfray qui estime que « le tonnage entrant sera multiplié par deux en 2018, grâce à la décision ferme de la collectivité, ce qui assure une montée en puissance » de la déchetterie intégrée dont la construction a évidemment nécessité un investissement. Les déchets pros qui parviennent sur le site, sont ensuite orientés vers des filières à même de les valoriser, traiter ou recycler...

pour assurer leur obligation réglementaire qui est de pouvoir réceptionner les déchets des artisans correspondant aux matériaux qu'ils mettent eux-mêmes sur le marché, via « Ecoboost », un service de mise en place de déchetteries pros chez les distributeurs, par Paprec », explique Erwan Le Meur, directeur national du département déchets de chantiers chez le recycleur. Historiquement, Paprec a été le 1^{er} en France à instaurer un partenariat pérenne de cette sorte, avec Raboni. « Notre nouveau service est une sorte de prolongement de ce que nous avons organisé, mais avec d'autres distributeurs, pour aller plus avant dans la récupération du maximum de ces déchets, ceci participant au renforcement de notre maillage territorial, étant entendu que le rachat de Coved facilite le développement de nos positions dans ce domaine ».

Président la branche BTP de Federec, Erwan Le Meur n'est pas en reste : « nous étudions évidemment et toujours de près, comment renforcer la reprise des déchets par les distributeurs. Cela dit, même si l'on ne peut pas nier qu'ils travaillent sur le sujet, les choses n'avancent pas aussi vite que nous le souhaiterions [...] et ce, parce que nous pensons que sur le terrain, les acteurs [collectivités - distributeurs - entreprises du recyclage] ne se connaissent pas suffisamment bien ». En conséquence, « pour aller vers la concrétisation de la fermeture des déchetteries publiques aux artisans, il va falloir provo-

quer l'intérêt des distributeurs et des recycleurs, à l'idée de monter des déchetteries pros chez eux. Pour cela, il faudra que la mise en relation s'établisse dans les meilleures conditions avec la collectivité et que les collectivités locales - qui on le sait, veulent progressivement fermer les portes de leurs déchetteries aux artisans - le fassent vraiment. Cela sera possible dès lors qu'elles auront la certitude que les distributeurs et les recycleurs mettront bel et bien en place des dispositifs capables de récupérer ces déchets », poursuit le président de Federec BTP. Puisqu'il n'est évidemment pas question de fermer les déchetteries publiques pour se voir envahir par des dépôts sauvages...

« Nous avons mis au point une charte d'engagement tripartite appelée « CDR » [pour collectivités, distributeurs, recycleurs] qui vise à mettre autour de la table, localement, territoire par territoire, les acteurs afin d'organiser et de rendre effective la fermeture progressive des déchetteries publiques au profit des déchetteries professionnelles ». À partir du moment où il y aura suffisamment de déchets « qui ne parviendront pas dans les déchetteries publiques, les déchetteries professionnelles sortiront de terre » en nombre suffisant, afin de capter ces matières. Pour mener à bien ce vaste projet, « nous travaillons avec une association d'élus, Amorce, bien sûr, mais aussi un syndicat, la FNBR, la fédération de distributeurs ».

La sortie du statut des déchets des

granulats recyclés reste évidemment une question centrale, puisqu'elle permettrait de favoriser voire multiplier le nombre de débouchés... Dans un registre complémentaire, « nous travaillons de concert avec la société du Grand Paris, SR BTP et l'Ademe, avec pour perspective que des plateformes de recyclage de terres puissent être labellisées » dès lors qu'elles respecteraient des règles et méthodes de travail strictement définies, afin que de grands maîtres d'ouvrage publics osent faire figurer dans leur cahier des charges l'utilisation de ces terres qui seraient donc labellisées, parce que préalablement « contrôlées d'un point de vue environnemental et géotechnique »... Excellente nouvelle pour les entreprises concernées : ce projet ambitieux sera officiellement lancé le 2 mai.

À cette même date du 2 mai, Erwan Le Meur indique le lancement par Federec d'un partenariat qui se veut durable, avec le technopôle Domolandes, société publique locale (installée dans les Landes), l'une des premières à avoir fait du BIM incorporant la recyclabilité des matériaux dans ses projets. Le sujet est clairement prospectif. « Il s'agira d'analyser en profondeur la question de la recyclabilité des matériaux utilisés dans les bâtiments, de façon à ce qu'au moment de leur fin de vie, on soit en mesure de quantifier ces matériaux recyclables avec précision », conclut le président de Federec BTP.

Sylvia Baron



Ferrailles Derrière la façade Trump...

Perturbée par les velléités protectionnistes du président américain qui ont touché la sidérurgie, la filière n'en va pas moins de l'avant, portée par une conjoncture plus favorable.



© Mathieu Noyer

La consommation de ferraille a augmenté de 2,3 % en France l'an dernier.

Les prix sont remontés et les volumes confirment leur progression dans un contexte économique devenu meilleur : le secteur des ferrailles évolue dans un environnement plutôt porteur. Mais il n'est pas dénué d'incertitudes. Sur le plan international, la saga de la taxation ou non de l'acier européen par l'administration américaine laisse des traces et les signaux en provenance de la Turquie restent difficiles à décrypter. En France, les récupérateurs attendent de savoir ce qu'il adviendra in fine des aciéries qui ne sont pas dans les plans à moyen-long

terme du repreneur d'Ascométal. Que serait le monde sans Donald ? Pour les ferrailles aussi, le début 2018 aura été suspendu aux va-et-vient du président américain Trump sur la taxation de l'acier. Jusqu'au point final (?) de son exemption multiple, notamment pour l'Union européenne. L'attention portée au psychodrame l'aura été moins pour ses conséquences potentielles en volume d'affaires que pour le climat général qu'il a instauré. « On naviguait de nouveau dans des eaux plus calmes, et voilà que les vagues d'incertitudes se sont

levées, à cause du politique ! », relève un acteur de la filière. « Notre soutien naturel

“ On naviguait de nouveau dans des eaux plus calmes, et voilà que les vagues d'incertitudes se sont levées, à cause du politique ! ”



Donald Trump s'est trompé de combat. C'est la conviction de Marcel Genet, le dirigeant du cabinet Laplace Conseil. Pour cet observateur expert de la sidérurgie, « le président américain ignore la grande majorité de ses sidérurgistes, dans le but de protéger trois entreprises traditionnelles incapables depuis plusieurs décennies de s'adapter aux révolutions sociales, industrielles et technologiques ». Selon son analyse, les mesures protectionnistes concentreront leur impact – bénéfique dans la vision de Trump – sur la filière intégrée qui repose sur les derniers hauts-fourneaux, à savoir 13 usines appartenant à ArcelorMittal, US Steel et AK Steel, en bonne partie « obsolètes » et promises à fermeture dans les dix ans.

Tout le contraire de la filière électrique US recycleuse des ferrailles. Incarné par le leader Nucor, cet ensemble d'une centaine d'usines petites ou moyennes, les mini-mills, productrice des deux tiers de l'acier américain (à comparer aux 40 % à partir de la matière recyclée dans l'Union européenne) se caractérise par sa compétitivité. De ce fait, cette filière dominante n'a pas besoin de coup de pouce protectionniste.

à nos collègues sidérurgistes d'Eurofer relevait aussi d'une question de principe : dire halte à l'incertitude juridique, à la prétention de vouloir changer les règles du jour au lendemain qui peut tenter tout un chacun », appuie Emmanuel Katrakis, secrétaire général d'Euric la fédération européenne du recyclage. « Cet épisode n'a pas provoqué de retournement de marché, mais il a créé de l'attentisme. On a vu les Turcs se mettre un peu en retrait », note Marie-Pierre Mescam, présidente de Federec Métal. Au niveau des chiffres,

pour mémoire, les États-Unis ont importé 4,6 millions de tonnes de ferrailles en 2017 (+ 20 % sur un an) et en ont exporté 15 millions (+ 17 %) dont 3,6 millions vers la Turquie.

Consommations en hausse

Les fondamentaux, pendant ce temps, restent orientés de façon positive. La bonne tenue du marché de l'acier se confirme. Eurofer lui prédit une progression en phase avec la croissance

économique dans l'Union européenne. L'association des sidérurgistes table sur une hausse de production de 2,2 % cette année et de 1,8 % en 2019. Pour le secteur de la construction principal débouché de la filière électrique utilisatrice de ferrailles, ses pronostics sont même légèrement supérieurs, respectivement + 2,6 % et + 2,2 %. En volumes de ferrailles consommées, l'année 2017 s'est terminée dans l'UE par une progression de 5,6 %, soit un total de 93,3 millions de tonnes, selon les statistiques compilées



© Mathieu Noyer

Les chutes neuves (E8) sont reparties à la hausse avec la reprise économique.



par le BIR. Pour la France, celles-ci font état de 7,2 millions de tonnes consommées (+ 2,3 %). La forge-fonderie se porte également plutôt bien.

Des prix aux niveaux de 2012-2013

De surcroît, les prix suivent, ce qui n'avait pas encore été le cas en 2016, et pour toutes les sortes. Entre juillet 2017 et mars 2018, sur le marché allemand, la tonne d'E1 est passée de 206 à 247 euros, l'E3 de 226 à 270 euros et l'E8 de 228 à 272 euros. La collecte décevante de février, attribuée à la météo, a ensuite

“ Le rebond économique génère un volume de chutes neuves tout à fait satisfaisant. ”

pesé mais le balancier semble repartir dans le bon sens. « Mars a été à nouveau satisfaisant. Au global, on retrouve des niveaux de cours inconnus depuis quatre ou cinq ans », souligne Marie-Pierre Mescam. Olivier Fassin (Sofrest) confirme : « De l'E8 autour de 300 euros, il faut remonter à 2013 pour en avoir ». Selon ce négociant, « même s'il ne faut pas généraliser et que les retournements sont vite possibles, on est plutôt dans une situation où les clients, fondeurs et aciéristes, se montrent prêts à payer la matière un peu plus cher et sont en capacité de vendre leurs produits un peu plus cher aussi ». Le rebond économique « génère un volume de chutes neuves tout à fait satisfaisant », ajoute-t-il.

Les semi-produits plus discrets

Les facteurs économiques venus de l'extérieur de l'UE restent des points de vigilance, même si la plupart ont été connus plus préoccupants. « La Turquie reste



© Fonderie de Niederbronn

La forge-fonderie se maintient à des niveaux satisfaisants. La fonderie de Niederbronn en Alsace est sortie de son redressement judiciaire et poursuit son activité.

instable en ce moment sur ses comportements d'achats, la lecture de la stratégie de ses aciéristes n'est pas facile : repli partiel sur l'achat de proximité ? Statu quo ou pas dans la relation habituelle avec l'UE ? », interroge en Allemagne Birgit Guschall-Jaik, experte pour les ferreux de la fédération du recyclage BVSE. Le constat, par la statistique, que la Turquie s'est tournée vers la Chine l'an dernier interpelle la profession, mais le montant reste symbolique : 15 000 tonnes. Par ailleurs, la filière s'est inquiétée ces dernières années de l'arrivée assez massive de semi-produits, les billettes, d'Europe

de l'Est (Russie, Ukraine...) et de Chine pour leur incorporation dans les fours électriques, directement ou au moyen de ferrailles importées, ce qui crée une concurrence frontale avec les ferrailles domestiques. Selon les observateurs interrogés, le phénomène s'estompe. « On n'en entend plus vraiment parler », nous relate-t-on.

À l'écoute de Schmolz + Bickenbach

Les points d'interrogation ramènent finalement la filière en France. Les prochains



Marie-Pierre Mescam,
présidente de Federec Métal

“Cet industriel sait ce qu’il veut, mais il se montre ouvert à la discussion.”

mois permettront, peut-être, d’éclaircir son organisation dans le contexte des discussions autour de la propriété de GDE. Sur les volumes, c’est bien sûr l’Ascométal « new look » dont elle

attend une plus grande visibilité. Le plan du repreneur suisse Schmolz + Bickenbach ne laissait que peu d’espoirs au départ. « La nécessaire consolidation des aciers longs spéciaux en Europe nous impose de restructurer notre dispositif de production dans les deux à trois ans, autour de nos aciéries en Allemagne », avait déclaré son PDG Clemens Iller le jour du rachat, le 29 janvier. La posture entraînerait la fermeture de l’aciérie d’Hagondange qui produit quelques 250 000 tonnes annuelles, mais elle ne semble pas figée. « Cet industriel sait ce qu’il veut, mais il se montre ouvert à la discussion. Il écoute nos arguments en faveur du maintien de l’aciérie », souligne Yann Amadoro, délégué CGT. Pour Ascoval de Sainte-Saulve qui a été exclue du périmètre de reprise, les engagements de commandes de Schmolz + Bickenbach et de Vallourec équivalent à lui accorder un sursis d’un an. « Schmolz + Bickenbach semble animé d’une vraie volonté de trouver un repreneur au site », ajoute un observateur du dossier. L’enjeu étant d’atteindre le seuil de rentabilité de 250 000 à 300 000 tonnes annuelles. Tout espoir n’est donc pas perdu en Lorraine et dans le Nord.

Mathieu Noyer



08

Divers



ESSENTIEL

De nouvelles voies pour le recyclage des bâches en PVC

Que faire des vieux panneaux publicitaires en PVC enduits d'une couche de polyester? Le Conseil australien du vinyle en explore les voies de recyclage, à travers un projet de trois ans qui vient de se clore. Des matériaux similaires se retrouvent dans des bâches goudronnées utilisées pour les camions ou des couvertures de céréales. Le traitement mécanique peut s'avérer insatisfaisant, car il tend à générer des contaminations croisées entre les deux polymères et des granulats à fibre courte. Le projet a toutefois revisité ce type de process pour atteindre moins de 3 % de polyester dans le PVC broyé et granulé, en vue d'un usage en impression 3D ou en moulage par injection. Le rapport final du projet cite le procédé Vinyloop

qui a recours à des solvants pour produire des composés similaires au PVC vierge, en lien avec le schéma Taxyloop. Des avancées qui datent de plusieurs années et qui impliquent le français Serge Ferrari, spécialisé dans les matériaux composites, et Inovyn, une entité à part entière du groupe de chimie britannique Ineos, depuis que Solvay y a retiré ses parts, en 2016. Le coût de la duplication d'une telle ligne de production paraît toutefois inabordable au regard du marché australien. Le Conseil du vinyle et divers partenaires ont expérimenté et breveté un procédé de séparation chimique avec un catalyseur qui réduit la présence d'indésirables. « Il permet aux utilisateurs finaux de recyclat de polyester de déterminer la longueur de fibre souhaitée », indique l'organisation.

Une filière à étudier

Et de tirer plusieurs enseignements des recherches menées avec l'université NSW. Le matériau qui constitue les panneaux publicitaires reste stable jusqu'à une température de 200 °C, sans émanation de gaz toxiques. L'adjonction de câbles en fin de vie confère une densité accrue. L'analyse du cycle de vie conclut à une diminution de 77,4 % des émissions de CO₂ pour la production de PVC recyclé par rapport au PVC vierge. En France, c'est une filière que Federec et l'Ademe ont identifiée comme « importante » dans le cadre de leurs travaux sur l'évaluation environnementale du recyclage, présentés en avril 2017, et inscrite parmi celles à étudier.

C.C.



ESSENTIEL

Plus d'un million de tonnes de bois à valoriser en plus d'ici à 2025

De nouvelles caractérisations se préparent pour les bois usagés. Elles doivent nourrir une classification renouvelée pour ces flux, ainsi que les réflexions en cours visant à augmenter leur valorisation en panneaux de particules et dans les chaudières.

Quelque 1,3 million de tonnes supplémentaires de déchets de bois à valoriser par an d'ici à 2025 : c'est un scénario sur lequel viennent de s'accorder les travaux menés dans le cadre du plan déchets bois, financés par l'Ademe, Eco-Mobilier et Valdelia, ainsi que par les organisations professionnelles Federec, Copacel (papetiers), Codifab (ameublement et bois), Fedene (énergéticiens) et le Syndicat des énergies renouvelables. Ils s'intègrent au comité stratégique de la filière (CSF) bois, qui fait partie des dix CSF confirmés dans leur existence par le Conseil national de l'industrie, fin février 2018.

Des gisements à valoriser

Le plan déchets se concentre sur trois flux majeurs en volume, ceux de la REP des meubles, ainsi que les déchets des ménages et des collectivités d'une part, ceux du bâtiment d'autre part, et enfin les déchets des entreprises de la deuxième transformation du bois (chutes de production). Autant de gisements additionnels à détourner de l'enfouissement, voire de l'export. De plus, le brûlage à l'air libre ou dans des unités inadaptées, pratiqué par des entreprises, apparaît encore comme une « réalité significative », selon le groupe de travail accompagné par l'institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement FCBA. Ces tonnages pourraient alimenter la filière des panneaux de particules, à hauteur de 400 000 tonnes ; cela suppose que le taux recyclé augmente pour atteindre jusqu'à 45 %,

contre 30 % en moyenne aujourd'hui. De plus, la valorisation énergétique est susceptible d'absorber 900 000 tonnes, d'après le groupe de travail. Ces deux débouchés peuvent toutefois connaître un phénomène de saturation selon la conjoncture. Or, le scénario table sur le développement du bois construction, pouvant jouer en faveur des panneaux, tandis que les politiques publiques, dont la stratégie biomasse, sont à même de bénéficier au volet énergétique. Le total des déchets de bois, tous exutoires confondus, est estimé à 5 millions de tonnes, dont 800 000 tonnes trouvent un débouché dans le recyclage en France, dans l'industrie des panneaux, et 1,1 million de tonnes en valorisation énergétique sur le territoire. Sont donc écartés de cet exercice les palettes, les bois issus de l'exploitation forestière ou des connexes de scieries, ainsi que les traverses de chemins de fer ou encore les poteaux électriques.

La classification à revoir

« Nous avons affiné la nouvelle classification », souligne Pascal Léon, président de la commission palettes et bois de Federec. Elle se décline selon les classes 1 à 4, allant de la biomasse pure aux déchets dangereux. Elle pourrait être entérinée par le ministère chargé de l'environnement d'ici à la fin 2018. « Si l'Afnor également pouvait la valider, ce serait encore mieux », souhaite le représentant de Federec. De premières données de caractérisation viennent en appui. Il en ressort que les déchets de démolition et en mélange tendent à dépasser les seuils de polluants des chaudières classées 2910 B. Les flux de la REP des meubles, de la construction et de la deuxième transformation, s'avèrent au global conformes, sauf exceptions.

Collecte et tri à adapter

Valoriser plus engendre un coût additionnel. Ce dernier est évalué 5 euros la tonne, hors investissements dans les chaudières et sites des panneaux. En regard, le coût global à la tonne de la gestion des déchets bois représente de l'ordre de 90 euros pour les flux du bâtiment et 150 euros pour ceux de la REP des meubles. Cette projection financière se base sur une hausse



© J.J.P. Mesguen / Eco-mobilier

des coûts de tri et de préparation, avec des exutoires à coût nul et une constance de la TGAP sur l'enfouissement. Encore faut-il que la collecte continue à se déployer, notamment via des bennes pour le bois sur les chantiers et de nouvelles déchèteries professionnelles. Des bennes multi-compartiments pourraient résoudre le manque de place en site urbain et s'adapter aux faibles volumes des petits chantiers. Les équipements de tri sont à renforcer, avec des investissements à financer. Aussi, des réflexions portent sur une écomodulation de l'écocontribution, en fonction du taux de recyclé que contiennent les meubles à base de panneaux. Concernant les débouchés énergétiques, si des chaudières de forte puissance ne sont pas exclues, « de petites unités à proximité des centres urbains pourraient s'inscrire dans une optique d'économie circulaire », note Pascal Léon. De plus, le groupe de travail propose des révisions réglementaires pour rendre la rubrique 2910 B mieux adaptée à la filière, sans toucher aux seuils d'émissions atmosphériques. Un projet qui passe par des caractérisations supplémentaires et des tests sur site. Des analyses sont en cours de lancement, avec l'implication notamment d'Eco-mobilier, de Valdelia et de leurs prestataires. La R & D peut aussi faire naître de nouveaux débouchés. Des pistes émergent avec les bétons de bois, les composites bois-polymères, les bois massifs reconstitués.

C.C.



© Eco-mobilier



ENTREPRISES

Suez et La Poste s'allient au sein de Recygo pour recycler les déchets de bureau

Le spécialiste de la valorisation et l'opérateur postal nouent une alliance au sein d'une société commune, en vue de capter les vieux papiers, cartons et autres cartouches d'impression des bureaux. Ils mutualisent leurs infrastructures, le maillage logistique de proximité de La Poste et le réseau industriel de Suez.

Jusqu'à présent, Recygo était une marque détenue par La Poste, et en existence depuis 2012. C'est désormais, aussi, une société commune à l'entreprise de service public et au groupe Suez. Les deux entités viennent d'officialiser leur mariage au sein de Recygo, détenu à 51 % par La Poste et à 49 % par Suez. Ils allient le maillage des points diffus assuré par le premier aux compétences industrielles du second. Recygo cible les 13 millions d'actifs du pays qui travaillent dans un bureau, produisant des déchets estimés à 130 kg par an et par personne, pour un taux de recyclage évalué à 20 %. Avec donc une marge de progression, stimulée notamment par le décret « cinq flux », entre autres. La nouvelle société s'annonce comme « le premier site de vente en ligne de solutions de collecte et de recyclage des déchets de bureau ».

Pour l'opérateur postal, ce partenariat exclusif est un moyen de poursuivre une stratégie engagée dans les services depuis plusieurs années, comme l'explique le directeur général adjoint du groupe en charge de la branche services-courrier-colis, Philippe Dorge : « Nous sommes engagés dans une diversification pour compenser la baisse des volumes de courriers qui est monumentale. Nous voulons être l'opérateur de services humains de proximité. » Du côté de Suez, cette union doit jouer un rôle d'accélérateur, pour « nous adresser aux entreprises de toutes tailles, avoir un réseau logistique qui permet de couvrir ces entreprises, ainsi que les

compétences de tri, massification et négoce, détaille Philippe Maillard, directeur général recyclage et valorisation France du groupe. Nous disposons historiquement d'une grande maille quand La Poste détient un maillage plus fin », avec ses 75000 facteurs. Suez renouvelle sa logique de partenariats, déjà pratiquée avec Nexans pour les câbles, Renault pour les véhicules ou Airbus pour les avions.

Contenants de tri, collecte et recyclage

Basé à Issy-les-Moulineaux, en bordure sud de Paris, Recygo regroupe une trentaine de collaborateurs, provenant à parts égales ou quasi de Suez et de La Poste. Sur la base de formules d'abonnement, le prestataire livre des contenants de tri, assure la collecte à une fréquence choisie, ainsi que le recyclage en France, et donne accès à une plate-forme en ligne, comprenant un espace client et des outils de sensibilisation et de formation. Recygo exécute les fonctions de support. Les missions opérationnelles reviennent à ses deux actionnaires. L'un ou l'autre intervient selon les cas. La Poste compte un parc de véhicules mis à contribution pour la collecte et, avec sa filiale Nouvelle Attitude, cinq centres de tri et 140 salariés, dont du personnel d'insertion, qui traitent les papiers-cartons, et



De gauche à droite : Philippe Dorge (La Poste), Corinne Sieminski (Recygo), Philippe Maillard (Suez).

© Christelle Carroy

invenus de presse ou publicitaires. « Lors d'une même tournée, peut s'effectuer la collecte pour Recygo et la distribution du courrier », illustre Philippe Dorge. Suez s'appuie sur une flotte de véhicules de plus grande capacité et une centaine de centres de tri en France, dont certains collaborateurs sont en insertion ; l'économie sociale et solidaire étant mise en avant par Recygo. Le recyclage s'avère moins aisé pour des gisements tels que les gobelets. « Nous en assurons la valorisation énergétique à minima, explique Corinne Sieminski, présidente de Recygo. Nous accompagnons nos clients vers l'abandon des gobelets. » Ces contenants jetables seront interdits à partir de 2020, selon la loi de transition énergétique, à moins d'être compostables ou constitués de matières biosourcées.

« Nous proposons une gamme avec un tarif unique partout en France, avec ou sans engagement pour les TPE et PME », énonce Corinne Sieminski. Cette ex-directrice du digital de la branche recyclage et valorisation de Suez mise aussi sur les outils digitaux et leur « garantie





de transparence ». Cela comprend la mise à disposition de données sur la consommation d'emballages alimentaires par le client, sur les économies de CO₂ réalisées ou de ressources telles que l'eau. Recygo prévoit, de plus, d'apposer des codes-barres sur ses contenants, en vue d'un suivi renforcé.

En parallèle, d'autres approches se développent pour séduire ce marché des déchets de bureaux. Ce sont, par exemple, les automates pouvant proposer une gratification en échange du tri. « Ce sont de potentiels partenaires », selon Corinne Sieminski, et « des concurrents dans certains cas », ajoute Philippe Maillard. Suez et La Poste desservent actuel-

lement environ 8000 entreprises pour les déchets de bureau et entendent se déployer auprès de 50000 sites en 5 ans, en couvrant également le désarchivage via un broyage normalisé. Et en gardant à l'esprit une évaluation de l'Autorité de la concurrence datée du 21 décembre 2017. Suite à une plainte de Federec, l'instance a enjoint le groupe La Poste de « *prévenir le risque de confusion de moyens entre les offres de collecte en vue de la valorisation des déchets banals d'entreprises et les offres du service universel postal* » et de tenir compte du droit de la concurrence dans sa politique tarifaire.

C.C.





© Envis2e

DEEE : la collecte, toujours nerf de la guerre

MICRO DOSSIER





3 QUESTIONS À...

Guillaume Duparay, directeur de la collecte chez Éco-Systèmes : « *Le challenge, c'est aujourd'hui les récupérateurs de métaux* »

Comment augmenter encore la collecte des DEEE ?

Il faut d'abord continuer à agir auprès des acteurs habituels que sont les distributeurs, les collectivités locales et les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Mais le challenge, c'est aujourd'hui les récupérateurs de métaux. Ils reçoivent des DEEE par l'intermédiaire des chauffagistes, plombiers, cuisinistes qui, en tant que professionnels, ne sont pas accueillis dans les déchèteries publiques. On a déjà réussi à récupérer 100 000 tonnes de DEEE auprès de ces acteurs, en partant de zéro il y a trois ans. On n'est pas là pour faire appliquer la loi par la force, mais par la conduite du changement. Grâce au partenariat que nous avons noué avec

Federec (Fédération des entreprises de recyclage), 400 récupérateurs de métaux sont aujourd'hui sous contrat avec nous. Nous pourrions doubler ce potentiel avec tous les adhérents de cette fédération. Sans parler des ferrailleurs qui ne sont pas adhérents à cette organisation professionnelle.

Les taux de collecte en milieu urbain dense sont plus faibles qu'ailleurs, comment agir sur ce point ?

Nous développons des collectes de proximité pour les très grandes villes : Paris et ses départements limitrophes (92, 93, 94), Lyon, Toulouse. Il s'agit d'opérations annoncées dans les boîtes aux lettres des riverains qui sont invités à venir déposer leurs DEEE le samedi

matin dans le cadre d'une collecte solidaire. Quatre cent cinquante de ces collectes ont été réalisées en 2017 pour une moyenne de 10 kg de DEEE récupérés par apporteur. Il s'agit souvent d'appareils en bon état dont les propriétaires n'ont plus l'usage. Ils peuvent donc être réutilisés par Emmaüs et d'autres organisations.

Sur quel(s) type(s) d'appareils les enjeux sont-ils les plus importants ?

Sur le froid. Un million d'appareils nous manquent sur ce flux. Des appareils qui viennent de ramassages des encombrants, de quelques particuliers et de désinstallations par les professionnels et qui partent notamment chez les récupérateurs de métaux.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques a poursuivi depuis trois ans une belle croissance. Et les professionnels du secteur ont bien identifié les cibles de croissance supplémentaire qui leur permettront de continuer sur cette lancée.

Objectif atteint : en 2016, la France a récupéré 45 % du poids moyen des EEE (équipements électriques et électroniques) mis sur le marché durant les trois dernières années, conformément aux exigences européennes en la matière. « *Après une stagnation entre 2010 et 2014, la collecte s'est envolée depuis 2015 avec une hausse de plus de 15 %, se féli-*

cite Erwann Fangeat, de l'Ademe. En termes d'unités de traitement, les capacités sont suffisantes en France, même si certains déchets, comme les cartes électroniques, sont envoyées à l'étranger, notamment en Belgique ». Prochain objectif : atteindre les 65 % de taux de collecte d'ici à 2019. La France est-elle sur de bons rails pour atteindre ce nouveau palier ? Concernant les DEEE, compte tenu de

L'hétérogénéité des déchets concernés par les DEEE (du gros électroménager à la petite pile bouton, de la simple bouilloire électrique au smartphone) et de leurs détenteurs (professionnels ou particuliers) implique une collecte forcément complexe, car multiple et dispersée.



© PV Cycle



Compte tenu de leur durée de vie moyenne supérieure à 25 ans et de leur essor récent, les panneaux photovoltaïques usagés sont encore marginaux.

l'hétérogénéité des déchets concernés (du gros électroménager à la petite pile bouton, de la simple bouilloire électrique au smartphone) et de leurs détenteurs (professionnels ou particuliers), la collecte est forcément complexe car multiple et dispersée. Les matériaux en jeu sont également variés (plastiques, verres et métaux banals, mais aussi métaux précieux, cristaux liquides, gaz frigorigènes, plastiques à retardateurs de flamme...) et changeants avec les innovations technologiques : les tubes cathodiques ont laissé la place aux écrans plats, les ampoules à filaments ont été remplacées par les basse-consommation, à leur tour supplantées par les LED.

Le gisement des smartphones

Et certains gisements émergent. Par exemple les téléphones mobiles ; petits par la taille mais grands par le nombre. Vingt-quatre

millions d'appareils neufs sont vendus en France chaque année et on estime que 60 à 80 millions de téléphones usagés « crouissent » dans les tiroirs des Français. Certains sont encore fonctionnels mais ne permettent pas d'utiliser les nouvelles technologies comme la 4G. Leurs propriétaires les gardent néanmoins en « téléphones de secours ». D'autres sont hors d'usage mais les propriétaires hésitent à encore s'en séparer à cause des données personnelles qu'ils peuvent contenir ou par crainte d'éventuels trafics. Malgré une multitude de canaux de collecte – meubles de collecte dans les boutiques des opérateurs, un partenariat avec les ateliers du Bocage (Emmaüs), un dispositif de traçabilité des appareils pour rassurer les donateurs, systèmes de reprise rémunérée – la

collecte de téléphones mobiles n'atteint qu'une quinzaine de pourcents de la mise sur le marché. L'enjeu est pourtant important car ces

appareils contiennent des métaux précieux et rares, hautement valorisables. Umicore, entreprise belge, spécialiste de la technologie des matériaux et du recyclage des métaux, reçoit et traite notamment les cartes électroniques collectées en France. « Un milliard et demi de smartphones sont produits chaque année dans le monde. S'ils étaient

tous recyclés, cela fournirait assez de cobalt pour alimenter deux millions de véhicules électriques. Les métaux sont recyclables à l'infini. Les téléphones usagés qu'on garde chez soi

**60 à 80 millions
de téléphones
usagés
« crouissent »
dans les tiroirs
des Français**



sont comme des mines à domicile », décrit Marjolein Scheers, en charge des relations avec les médias pour Umicore.

Piles et batteries

Avec le développement des objets mobiles, se multiplient également les piles et batteries. Deux éco-organismes se partagent ce marché : Corepile pour 65 % et Screlec pour les 35 % restants. En 2017, ces piles et accumulateurs portables (hors automobile et appareils industriels) ont représenté 200 000 tonnes de DEEE pour 1,3 milliard d'unités. La quasi-totalité (1,2 milliard) sont des petites unités, qui représentent seulement 30 000 tonnes. « C'est un flux très petit et diffus, caché à l'intérieur des DEEE, commente Frédéric Hédouin, directeur général de Corepile. Un habitant consomme en moyenne vingt piles par an et on en récupère neuf. Même s'il n'y a pas encore de directive européenne imposant un taux de collecte spécifique, nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre 50 % d'ici à 2020-2021. » La fraction non collectée ne finit pas forcément dans la nature ni même à la poubelle, mais reste souvent stockée chez les ménages. Toutefois 20 % de ce flux est retrouvé dans les ordures ménagères. Heureusement, la toxicité de ces éléments est aujourd'hui amoindrie depuis que le mercure et le cadmium en ont été bannis. Corepile entend néanmoins encore encourager la collecte : « Nous avons deux temps forts dans l'année : l'opération "C'est pile le printemps" et, à la rentrée, la Semaine européenne du recyclage des piles », détaille encore Frédéric Hédouin. Collectés sur les 30 000 points de collecte installés principalement dans les enseignes de distribution et dans les déchèteries, ces DEEE sont ensuite massifiés dans des plateformes de regroupement avant d'être orientés vers six centres de tri (en fonction des technologies et notamment des couples électrochimiques en jeu), et enfin recyclés dans des usines en France ou dans les pays limitrophes.

Autre enjeu grandissant sur les DEEE : le réemploi. Les démarches encourageant l'économie circulaire, comme la loi de transition énergétique et pour la croissance verte, le favorise : « Le réemploi, la réparation et la réutilisation participent à l'économie circulaire en permettant une réduction du gaspillage des ressources par un allongement de la durée

Zoom Recherche et développement chez Envie 2E Nord



Entreprise d'insertion, Envie 2E Nord mène aussi des actions de R&D. Depuis un an et demi, Ludivine Dumont-Meunier, chimiste, est en charge de ces activités. Sa première mission a été d'adapter aux besoins de l'entreprise une machine de traitement des dalles à cristaux liquides. « En tant qu'entreprise d'insertion, nous employons des salariés peu qualifiés, qui parfois maîtrisent mal le Français. Nous avons donc modifié notre pilote de machine pour qu'il fonctionne avec des solvants et une mécanique qui présentent moins de dangers potentiels

pour les utilisateurs », explique la chercheuse. Cela fait désormais quatre mois que la machine tourne en continu, 7 heures par jour. Le verre est ensuite recyclé. Les terres rares, en faible quantité (0,6 g d'indium par mètre-carré de dalle), sont pour l'instant stockées avant de les revendre sur le marché. Quant aux cristaux liquides, ils n'ont pas encore de débouchés, mais l'entreprise leur en cherche : une doctorante travaille notamment avec Saint-Gobain pour étudier les propriétés de ces cristaux recyclés et envisager de nouvelles applications.

d'usage et de vie des produits et de leurs composants », rapporte l'Ademe. Pour l'instant, sur l'ensemble des DEEE, 1 % seulement sont remis en circulation, mais si on s'intéresse plus précisément aux produits repris par les distributeurs dans le cadre du « un-pour-un » (un appareil repris pour un appareil neuf acheté), « 25 % vont en réutilisation, soit 25 000 tonnes

l'an dernier en froid, lavage et cuisson », note Guillaume Duparay, responsable de la collecte chez Éco-Systèmes. Cet éco-organisme investit 5 millions d'euros par an pour accompagner cette activité, principalement sur le blanc car, sur le petit électroménager, le rapport entre le coût de la réparation et le bénéfice à la revente est insuffisant. L'entreprise d'insertion



tion Envie s'est fait une spécialité de cette activité de réemploi, tandis que sa petite sœur, Envie 2E Nord, est en charge de la collecte, du regroupement et du traitement. Elle gère tous les appareils froid et écrans pour Éco-Systèmes et les DEEE froid, hors froid, écrans et petit électroménager pour le compte d'Écologic. « A Lesquin, près de Lille, nous ne traitons que le froid et les écrans, cathodiques et plats sur deux chaînes séparées. Nous envoyons le hors-froid et les petits appareils ménagers vers d'autres centres de traitements », détaille Christophe Louage, directeur d'Envie 2E Nord. Tous les matériaux extraits suivent ensuite des filières bien tracées, à l'exception des cristaux liquides : « heureusement, ils sont en petite quantité. Nous les stockons en attendant de trouver des solutions de recyclage et nous en utilisons justement pour rechercher de nouvelles utilisations (cf. encadré) », explique encore Christophe Louage.

Filières à construire

Dans la filière des DEEE, de nouveaux déchets font régulièrement leur apparition, comme les panneaux photovoltaïques. Compte tenu

de leur durée de vie moyenne supérieure à 25 ans et de leur essor récent, les flux sont encore marginaux : 500 tonnes collectées en 2016, 700 en 2017, mais une prévision de 1 400 tonnes à cinq ans. Aujourd'hui, les panneaux photovoltaïques français collectés sont soit envoyés en Belgique, Allemagne ou aux Pays-Bas, soit stockés dans l'attente de l'inauguration, en mai prochain d'une usine Veolia spécialement destinée au recyclage de ces panneaux et située dans le Sud de la France. « Les trois-quarts du parc solaire français sont dans le Sud », souligne Bertrand Lempkowicz, en charge des relations publiques de PV Cycle, éco-organisme en charge des panneaux photovoltaïques. Mais nous cherchons dans l'avenir un deuxième centre de traitement dans le Nord. » Aujourd'hui, 96 % du poids des panneaux - l'aluminium des cadres et le verre - sont bien recyclés. Les 4 % restants sont réutilisés, dans la fabrication de bétons notamment. Les nouveaux modèles CIGS, plus fins et fragiles, sans cadre, ne sont recyclés qu'à 85 %. « Nous encourageons les fabricants à mieux réfléchir à la conception des panneaux. Ils y ont eux-mêmes intérêt pour faire baisser l'éco-contribution, et c'est

aussi une demande des clients », note encore Bertrand Lempkowicz.

Prochaine révolution annoncée dans le domaine des DEEE : le recyclage des batteries de véhicules électriques qui arrivera vers 2020-2025 (voir Mat Environnement n°76, p.12-15). « On s'y prépare, on saura s'adapter », commente Marjolein Scheers.

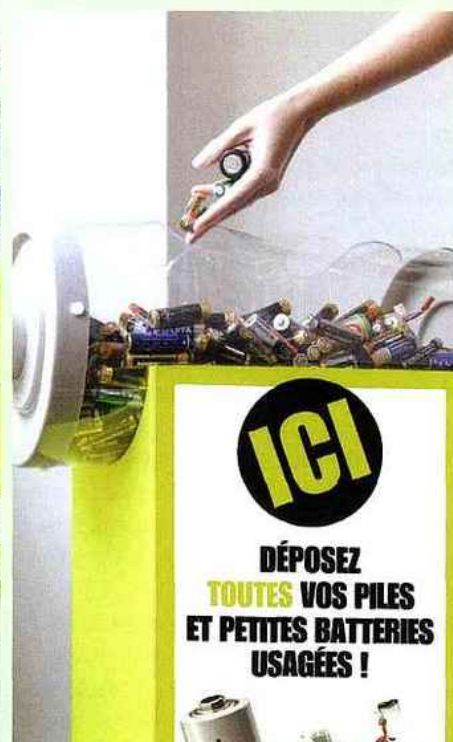
La réglementation des DEEE est donc maintenant bien en place et les acteurs du secteur poursuivent leur travail pour amplifier la collecte en l'organisant plus finement et en diversifiant ses modes. Et à partir de l'été 2018, le 15 août, les catégories de DEEE seront réorganisées pour passer des dix branches actuelles à sept. Un changement qui, pour Erwann Fangeat, répond à un objectif de simplification : « les nouvelles catégories correspondront mieux aux flux de collecte et ne permettront à aucun équipement d'échapper à cette catégorisation ». Enfin, du côté des DEEE professionnels, des efforts restent à faire : « Il faut qu'on ait une proposition de valeur pour les fabricants et dupliquer les bonnes pratiques des DEEE ménagers sur ce secteur », conclut Guillaume Duparay.

Marianne Mabin

- 1 - Prochaine révolution annoncée dans le domaine des DEEE : le recyclage des batteries de véhicules électriques qui arrivera vers 2020-2025.
2 - Le taux de récupération des piles s'établit actuellement à 45%. L'objectif est d'atteindre 50 % d'ici à 2020-2021.



© Indra



© Corépile



Les industries et commerces de la récupération s'accordent sur le dialogue social

Un accord sur le dialogue social et le paritarisme a été conclu dans la branche des industries et commerces de la récupération (IDCC 637).

Il s'agit de l'accord du 6 décembre 2017 qui a été conclu par la Fédération des Entreprises du Recyclage ; ainsi que par les syndicats de salariés CFDT, CFTC FGT SNED, FO et CGT. Le texte met en place un fonds de financement du dialogue social.

Conclu pour une durée indéterminée, il entre en vigueur à compter de la publication de l'arrêté d'extension.

Visuel indisponible

www.ardennes.cci.fr

Pays : France

Dynamisme : 4



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

CCI Ardennes - Réunion d'échange sur les déchets dans le BTP

La CCI vous propose une sélection de manifestations économiques organisées dans la région, en France ou à l'international. Date : le 17 avril Lieu : CCI des Ardennes

La CCI Grand Est et ses partenaires transfrontaliers vous invitent à échanger sur le thème de la gestion des matériaux et déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics

le mardi 17 avril 2018 de 10h30 à 13h30
à la CCI Ardennes à Charleville-Mézières
autour d'un déjeuner.

Une intervention assurée par FEDEREC et le bureau d'études Recovering abordera :

La réglementation et les actualités réglementaires concernant les déchets du BTP

Etat des lieux du développement des filières de valorisation des déchets du BTP

Le réemploi dans le BTP : quelles pratiques actuelles et quelles perspectives ?

Tweet



PLASTIQUES

Evolution mensuelle des cours en euros par tonne. Ces variations s'entendent pour des qualités bien séparées propres, sans matières étrangères. Les prix d'autres qualités recyclables nécessitent toujours la présentation d'échantillons.

VARIATIONS PLASTIQUES À RECYCLER		FÉV. 2018	MARS 2018
POLYÉTHYLÈNE			
04-1-42	Chutes neuves HD injection	0	-1
04-1-43	Chutes neuves HD extrusion	-2	0
04-1-40	Films neufs couleurs BD	-37	-12
04-1-41	Films neufs naturels BD	-9	-5
04-2-40	Films rétract. & étir. mêlés à laver	-3	-4
04-2-41	Housses couleurs épaisses à laver	-28	-5
04-2-42	Housses naturelles épaisses à laver	-28	-5
04-2-43	Films étirables naturels à laver	-5	-8
04-2-44	Films agricoles à laver	-6	-3
04-2-49	Housses et films issus du tri DIB	-12	-5

POLYPROPYLENE			
05-1-50	Films naturels	4	2
05-1-51	Films couleurs et imprimés	0	0
05-1-52	Chutes PP rigides naturels	0	-19
05-1-53	Chutes PP rigides couleurs	-3	-9
05-1-54	PP/PE blanc	-4	-1
05-1-55	PP/PE couleur	-4	-1
05-1-56	PP tissé et non tissé	0	0
05-2-50	PP tissé big bag	3	1
05-2-51	PP rigides en fin de vie	0	-2

POLYSTYRÈNE			
06-1-60	PS extrusion naturel et blanc	2	4
06-1-61	PS extrusion couleur	-6	-5
06-1-62	PS injection naturel et blanc	-4	-7
06-1-63	PS injection couleur	-2	0
06-2-60	PSE	2	0
06-2-62	PS Alu	0	-5

ABS			
08-1-80	ABS blanc	28	0
08-1-81	ABS couleur	3	0
08-1-82	ABS/PC chutes neuves	0	0
08-2-80	ABS/PC (DEEE)	-13	0

PVC			
03-1-30-1	PVC souple naturel	-6	0
03-1-30-2	PVC souple couleur	-6	0
03-1-31	Chutes PVC issu du BTP	0	1
03-1-32	PVC de thermo. et calandrage coul.	0	0
03-1-33-1	PVC de thermo. et calandrage cristal	0	0
03-1-33-2	PVC - PE	0	0
03-1-34-1	PVC profilés couleur avec joint	2	2
03-1-34-2	PVC profilés couleur sans joint	2	2
03-1-35-1	PVC profilés blanc avec joint	0	0
03-1-35-2	PVC profilés blanc sans joint	0	0
03-2-30	PVC issu de démantèlement de BTP	0	3

PET			
01-1-10	À PET thermoCristal (ancien 01-1-100)	0	4
01-1-16	À PET thermo couleur	4	0
01-1-17-1	À PET préformé cristal	3	4
01-1-17-2	À PET préformé azuré	3	4
01-1-17-3	À PET préformé couleur transparente	6	4
01-1-17-4	À PET préformé couleur opaque	11	0

01-1-17-5	À PET préforme multicouches	0	0
01-1-18	PETG naturel, bleuté	0	0
PLASTIQUES TECHNIQUES			
01-9-90	PC	8	7
01-9-91	PMMA	0	-6
01-9-93	PA	3	2
01-9-93	POM	0	0
PLASTIQUE ISSUS DES DEEE			
-	GEM froid	20	NC
-	PAM	2	NC
-	ECRAN	5	NC

SOURCES : FEDEREC/KPMG mandaté par FEDEREC

ESPAGNE : prix moyens des déchets (euros/kg)

MATIERES 2016	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL
Pebd naturel	0,92	0,91	0,92	0,91
Pebd couleur	0,77	0,77	0,79	0,77
Pebd noir	0,76	0,76	0,81	0,78
Pehd naturel	0,89	0,9	0,99	0,94
Pehd couleur	0,79	0,81	0,85	0,84
Pehd noir	0,84	0,85	0,8	0,83
PS blanc	0,85	0,93	1	0,96
PS noir	0,85	0,85	0,88	0,83
PP naturel	0,83	0,91	0,87	0,89
PP noir	0,68	0,75	0,73	0,71
ABS noir	0,86	0,86	0,86	0,86

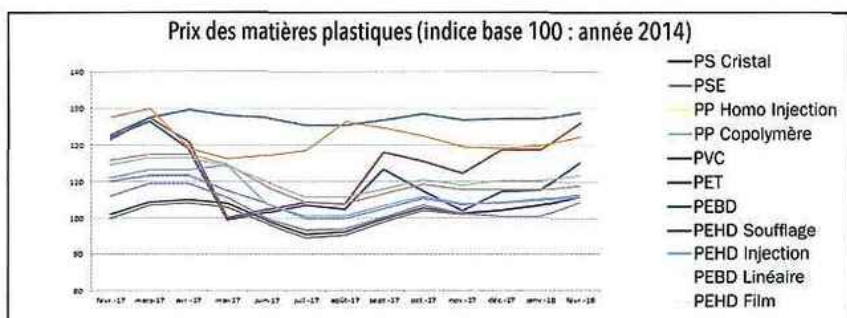
source : Anarpla

PRIX DES MATIÈRES PLASTIQUES

(résines vierges) - France (en euros/kg)

	DÉC. 17	JAN. 18	FÉV. 18	DÉC. 17	JAN. 18	FÉV. 18
PS Cristal	1,761	1,766	1,889	PEBD	1,208	1,216
PSE	1,770	1,770	1,880	PEHD Soufflage	1,420	1,420
PP Homo Injection	1,358	1,373	1,406	PEHD Injection	1,423	1,423
PP Copolymère	1,413	1,433	1,466	PEBD Linéaire (Butène)	1,425	1,425
PVC	1,071	1,071	1,086	PEHD Film	1,365	1,375
PET	1,197	1,205	1,229			1,390

Source : elipso





PROFESSION

Recyclage

Péna « affûte » deux de ses « fers de lance »

1 000 tonnes en moyenne, traitées chaque jour, un chiffre clé qui dit toute l'importance progressive-ment acquise par l'entreprise girondine dirigée par Marc Péna en matière de valorisation des déchets. 170 collaborateurs participent au développement de la PME, établie principalement sur deux com-munes, Mérignac et Saint Jean d'Illac, disposant de plusieurs sites sur lesquels sont valorisées ou recyclées près de 243 000 tonnes par an...



Marc Péna, PDG du groupe Péna.

Dès lors qu'il a pris la suite de son père Gilbert, Marc Péna n'a eu de cesse d'ajouter des cordes à son arc afin de diversifier les activités de l'entreprise, tout en restant ancré dans le recyclage des déchets afin de proposer davantage de matières premières dont l'essentiel sera consommé en Europe...

Une entreprise qui s'étoffe et se diversifie

Membre de Federec et du réseau Praxy, l'entreprise Péna, qui dispose de 10 sites

classés ICPE, collecte, transporte, trie, recycle et/ou valorise désormais 242 700 t par an, d'où il ressortira 220 000 t de matières premières. Deux constats découlent de cette donnée chiffrée : non seulement de nouvelles activités très diverses sont peu à peu venues se greffer sur le cœur de métier historique (la récupération et le tri des métaux - 120 qualités classiques transitent sur le chantier -, un métier pratiqué depuis plus de 60 ans, qui fait de l'entreprise une experte dans ce do-maine), mais les tonnages ont sensiblement progressé au fil de ces dernières an-nées. La PME traite à ce jour 100 000 t de déchets du BTP, 15 000 t de DEEE (GEM et PAM), 18 000 t de métaux ferreux et non-ferreux, 46 000 t de déchets destinés à la production de CSR, 37 700 t de dé-chets verts, boues et OMR qui donneront naissance à un compost normé. Elle entre également sur son site dédié 6 500 t de déchets dangereux. L'entité aveyronnaise Déchets Services 12, organisée à la façon de la maison mère, mais modèle réduit, capte quant à elle 19 500 t de déchets par an.

Un réseau de 8 déchetteries profes-sionnelles accompagne le maillage mis en place, dont l'une à Poitiers (86) et une autre à Savignac (12), les six autres étant basées en Gironde (33). À ce schéma d'ensemble s'ajoutent de-puis peu deux autres entités : l'une ins-

tallée à Kourou en Guyane, qui pratique la collecte et le recyclage des déchets dangereux et non dangereux, et l'autre basée à Ben Arous, en Tunisie (l'indus-trie aéronautique y est bien implantée), spécialisée dans la collecte et le recyclage des métaux. Cette dernière collecte, trie, prépare la matière. Une briqueteuse produit des briquettes de copeaux mé-talliques, l'ensemble des lots constitués et analysés étant ensuite acheminé par bateaux, en Gironde.

Entreprise reconnue dans la région bor-delaise pour la rigueur des prestations qu'elle propose et effectue, l'entité di-rigée par Marc Péna compte parmi les sociétés de recyclage habilitées à traiter certaines familles de déchets soumises à « REP » : les DEEE (avec Éco-Systèmes), les déchets dangereux (avec Éco-DDS), et les DEA (avec Éco-Mobilier).

À l'issue de l'ensemble des opérations menées via une ronde incessante de grues, chargeuses, chariots qui ali-mentent des broyeurs, des presses et autres machines, opérant en solo ou ins-tallées sur des lignes de démantèlement ou de production conçues par et pour l'entreprise, Marc Péna confirme n'en-fourir que 15 % des tonnages entrants et par conséquent recycler 85 % des déchets qui sont confiés à ses équipes.



BIR

Un 70^e anniversaire résolument tourné vers l'avenir

C'est en mai 2005 que le BIR avait choisi pour la 1^{ère} fois la capitale de Catalogne pour organiser un congrès. Retour en 2012 pour une session d'automne. Mais cette fois-ci, en 2018, c'est du sérieux.



Le bureau du BIR à la précédente convention de New Delhi.

Barcelone a été choisie pour fêter le soixante-dixième anniversaire de cette institution dont la vénérabilité n'entame ni le dynamisme, ni l'engagement dans des combats de plus en plus complexes résolument tournés vers l'avenir. Le BIR réunit les professionnels du recyclage de 70 pays. Plus d'un millier de délégués devraient s'assembler pour souffler les bougies.

1948

Pas facile d'imaginer le monde du recyclage en ces temps-là. Un monde du recyclage sans broyeur : il ne sera mis au point, aux États-Unis, que 10 ans plus

tard. Un monde du recyclage sans hydraulique : les cisailles sont « à volant » et les presses à balles « à vis ». On charge encore les camions de ferrailles et les péniches « à la fourche ». On sort à peine d'un conflit monstrueux qui a ravagé l'Europe. On commence à reconstruire et les matières premières, que l'on nommait alors « de récupération », constituent un bien précieux dont le commerce et les échanges sont rigoureusement encadrés par des Pouvoirs Publics, qui, à l'époque, ont une conscience aiguë d'o combien elles étaient « précieuses ». On ne parle pas encore d'environnement et encore moins d'économie circulaire : les matières premières recyclées sont en ce

temps-là plongées au cœur de l'industrie. La CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) n'existe pas encore. C'est dans cette ambiance et sous l'impulsion de Robert Anglès, 1^{er} Président de Federec (la fédération française née 3 ans plus tôt), que va naître le BIR. Il faut rapprocher les professionnels du recyclage dans une entité où se retrouvent les représentants des professionnels de France, de Belgique, de Hollande, de Belgique, de Grande-Bretagne. Une ambition : se protéger « déjà » des conséquences des méfaits du protectionnisme et libérer les échanges commerciaux. Les États-Unis, l'Italie et la Suède rejoindront l'organisation en 1949. C'est la même



année que se déroulera, à Londres, le 1^{er} Congrès du BIR.

70 ans plus tard, la Planète est « *mondialisée* », mais la mission du BIR, qui s'est adaptée à ce nouveau contexte, est structurellement restée la même : lever les obstacles au commerce des matières recyclées de plus en plus nombreux et de plus en plus « *divers* ».

Mai 2018 : tout un programme

Un cadre : l'Hôtel Sofia de Barcelone. (Non loin du stade de football pour les amateurs). Les festivités commenceront le dimanche 27 mai par quelques réunions en comités. On se limitera ici aux réunions plénières, ouvertes à tous les participants. Matinée chargée dès le lundi matin avec la plénière « *Papiers* » à 9 h. À la tribune, deux invités dont on pourrait

dire qu'ils sont des personnages clé du marché européen des papiers recyclés. La Division Papiers que préside Jean-Luc Petithuguenin recevra, d'une part, Guillermo Vallés Albar, responsable des approvisionnements de Saica qui, après son rachat d'Emin-Leydier, se trouve désormais dans le peloton de tête des producteurs de PPO en Europe avec une production de 3 300 000 tonnes et de 360 millions de m² de carton ondulé. Le second invité de la Division Papier n'est autre qu'Emiliano Guainella, Directeur général Emballages d'International Paper qui est en train de finaliser la reconversion de la machine à papier journal de l'ex-usine d'Holmen de Madrid à la production de PPO : autant dire que son propos est attendu par les professionnels. Une fois avalé ce chapitre « *Papiers* », on passera, à 10 h 45, à la Division « *Métaux non-ferreux* ». L'orateur ? Enrique Grau. Il

est directeur approvisionnement « *cuivre et énergie* » du Groupe La Farga, une holding familiale qui, depuis deux siècles, produit et commercialise des semi-produits à base de cuivre et de ses alliages.

On attaquera le premier après-midi du Congrès, à 13 h 45 avec le Comité Aciers Inoxydables et Spéciaux dont l'invité sera Olivier Masson, chargé d'études de marchés de la Société Roskill - Heinz Pariser, entreprise spécialisée dans la recherche sur les marchés des métaux d'alliages.

Petit conflit de timing pour les délégués qui s'intéressent à la fois aux Spéciaux et aux DEEE, puisque c'est à 15 h que débutera le comité consacré aux déchets électriques et électroniques dont l'oratrice sera une chercheuse de l'Université d'Athènes.

La réunion du Comité Pneumatiques et Caoutchouc débutera à 16 h 15 et les séances de travail de cette 1^{ère} journée



s'achèveront avec la réunion du Comité des Jeunes Négociants qui s'ouvrira à 17 h 30. Mais la journée ne sera pas finie pour autant.

C'est en effet lundi 28, à partir de 19 h 30 que sera célébré à l'occasion d'une soirée solennelle et conviviale, le 70e anniversaire du BIR. Ceux qui se souviennent de la soirée, qui avait, à Monaco, commémoré le 60e anniversaire de l'Institution, ne voudront manquer cette fête à aucun prix. Les autres auront l'occasion de découvrir « un grand moment ».

Le second jour

Il faudra que les délégués « *Ferrailles* », en particulier, évitent de prolonger trop avant les festivités sur les « *ramblas* ». C'est dès 9 heures, le mardi matin, qu'ils sont attendus pour participer à leur « *plénière* ». Une séance qui promet d'être passionnante. On y révélera les chiffres de consommation de ferrailles dans le monde en 2017, quelques éclaircissements sur les perspectives d'un marché mondial à points d'interrogation et l'on retrouvera avec grand intérêt l'orateur qui était intervenu lors du Congrès de Berlin, Jason Schenker, un des analystes parmi les plus convoités de la planète. À son actif, entre autres, l'annonce de l'élection de Trump bien avant tout le monde, dans une période où une telle perspective plongeait encore dans « *l'hilarité* » toute l'intelligentsia politique de la planète. Jason Schenker est Président du Futurist



Le recyclage dans le monde

1 600 000 personnes s'y emploient
600 000 000 de t de matières recyclées produites
700 000 000 de t de CO2 évitées
200 milliards de chiffre d'affaires

Institute et Président de Prestige Economics. L'Agence Bloomberg le classe au 1^{er} rang des prévisionnistes. Il est suivi par les plus grandes institutions mondiales, les grandes entreprises et les banques centrales.

On ne perd jamais son temps à écouter de tels esprits surtout quand on a quelques difficultés à envisager l'avenir. La matinée s'achèvera avec la réunion du Conseil des Associations du Recyclage qui, à l'instar de Federec, font entendre leur voix afin de ne pas être oubliée dans le grand concert de « *l'économie circulaire* ». À ce mi congrès, aura lieu l'Assemblée générale annuelle de l'organisation qui a connu une année 2017 particulièrement animée, la nomination d'un nouveau Directeur général en la personne d'Arnaud Brunet n'étant pas le moindre des événements qui ont marqué le millésime. Pas d'assemblée générale sans que soit confiée la parole à un invité de prestige. Cette année, il s'appelle Mark Stevenson. Il est spécialiste de « *l'appréhension du futur* » à travers ses chroniques dans la presse anglo-saxonne et ses conseils auprès des entreprises, et il est l'auteur de deux ouvrages qui ont connu un succès certain auprès de tous ceux qui essaient d'appréhender l'avenir avec une vision différente.

Au-delà de l'Assemblée générale, l'après-midi sera constellée de réunions techniques, mais on trouvera sans doute quelque intérêt à participer au Conseil du Commerce international alors que l'organisation de celui-ci est brutalement bousculée par des décisions politiques qui remettent en question un certain nombre de ses fondements.

La journée s'achèvera sur la note festive que caractérise généralement la soirée des « *Jeunes négociants* ».

« Il n'y a si bons amis qui ne se quittent »

Ce congrès commémoratif se clôturera par une dernière demi-journée de travaux. Au programme, la réunion d'un comité « *Plastiques* » ouvrira la matinée à 9 heures. Elle s'annonce particulièrement animée suite à la fermeture des frontières de la Chine aux matières plastiques recyclées ne répondant pas à des exigences de qualité suffisantes et à l'annonce des ambitions européennes en matière de développement du recyclage des matières plastiques. Suivra la réunion de la Division Textiles, présidée par Medhi Zerroug, secteur dont l'activité est également perturbée par la montée de protectionnismes.

La réunion du Conseil International de l'Environnement que préside Olivier François clôturera les travaux de cette session. Olivier François sera entouré d'Emmanuel Katrakis, Directeur général d'Euric, dont le nom est rapidement devenu familier aux professionnels du recyclage en Europe, et d'Alvaro Rodrigues de Sanabria qui dirige Arka Consulting et est également porte-parole de la FER, la Fédération espagnole du recyclage.

Sur leurs, à n'en pas douter, sages paroles, il sera temps de se séparer en se donnant rendez-vous à Londres, les 6 et 7 octobre prochains où se tiendra la session d'automne du Bureau International du Recyclage.

Claude Platier